L'HYPNOTISME

ET

LA LIBERTÉ DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

LETTRES

à M. le Professeur THIRIAR, Représentant

Suivies de l'examen du

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. MASOIN A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

PAR

J. DELBOEUF

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE
MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES DE L'ACADÉMIE ROYALE
DE BELGIQUE

LIÈGE
CH. AUG. DESOER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
1888

MM 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14
CM

L'HYPNOTISME

ET

LA LIBERTÉ DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

L'HYPNOTISME

ET

LA LIBERTÉ DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

LETTRES

à M. le Professeur THIRIAR, Représentant

PAR

J. DELBOEUF

Professeur a l'Université de Liège
Membre de la Classe des Sciences de l'Académie Royale de Belgique



LIÈGE

CH. AUG. DESOER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

1888

LETTRES SUR L'HYPNOTISME

PREMIÈRE LETTRE

Les accidents causés par l'hypnotisme en Belgique.

MONSIEUR,

Vous êtes médecin, professeur de chirurgie et d'ophtalmologie à l'Université de Bruxelles et représentant. A ces divers titres, vous avez cru de votre devoir d'inviter la législature à « régulariser et à réglementer » l'emploi de l'hypnotisme, de cet agent, « qui, dites-vous, est un bienfait dans de bonnes mains, mais une peste dans de mauvaises ».

L'antithèse est puissante et démonstrative — trop démonstrative, malheureusement. Quel est l'instrument qui, mis entre de mauvaises mains, ne puisse pas devenir une peste — depuis le bistouri du chirurgien jusqu'au simple canif qui sert à tailler des crayons et des cure-dents ?

Si l'on s'en rapporte à la statistique, il n'est pas douteux, par exemple, que le couteau de poche a causé plus de blessures et de morts dans le moins populeux de nos villages, que l'hypnotisme n'a occasionné de maux de tête dans toute la Belgique.

Que dis-je, la Belgique ?

Dans l'Europe entière. Vous-même, Monsieur, qui certainement avez cédé quelque peu au secret désir de gonfler le dossier à charge de l'hypnotisme, voici ce que vous trouvez pour notre pays — je cite vos paroles :

« A Bruxelles, il y a quelques années, un magnétiseur en renom donnait des représentations. Tout le monde sait (par parenthèse — pardon de vous interrompre — je n'en savais rien, je le sais maintenant) que quelques sujets de l'hypnotiseur se sont très mal trouvés de ces expériences regrettables. »

Telle est l'accusation. Elle est peu précise, mais n'en est pas moins effrayante : *quelques* sujets se sont *très mal* trouvés ! Comment s'appellent ces sujets et qu'ont-ils éprouvé, bon Dieu ? Seraient-ils, par hasard, devenus fous ?

S'il en était ainsi, veuillez nous les faire connaître pour qu'on puisse s'assurer — c'est le droit de la défense — que leur folie est bien due à l'hypnotisme, et non à leur ascendance, à l'alcoolisme, ou à la politique.

*
* *

C'est que j'ai quelques doutes. Liège est le centre d'une agglomération de 250 mille âmes, et ce même magnétiseur, à deux reprises, y a donné de nombreuses séances ; il y a été suivi et précédé par Hansen, et par Léon, qui y est revenu tout récemment; je n'ai pas eu connaissance d'un seul fait de malaise digne d'être mentionné.

Si j'énonce cette affirmation catégorique, ce n'est pas à la légère.

Je ne me suis jamais désintéressé des questions relatives à l'hypnotisme. J'y croyais lorsque c'était la marque d'un esprit sérieux et vraiment scientifique de ne pas y croire. Mais j'étais sous l'empire des mêmes préjugés que vous. Je pensais alors, comme vous aujourd'hui, que les phénomènes magnétiques n'étaient pas sans avoir une influence néfaste sur le système nerveux. Où avais-je puisé cette prévention ? Probablement, toujours comme vous, dans une certaine atmosphère.

En décembre 1885, j'allai à Paris pour contrôler *de visu* les fameuses expériences sur le transfert qui ont tant contribué à la renommée de deux ou trois hystériques de la Salpêtrière. Entre autres choses qui me frappèrent, je dois ici rappeler l'expression de repos que prenait dans l'hypnose la physionomie de ces pauvres filles.

Hypnotisées par moi les jours suivants, et interrogées sur leurs sensations, elles n'accusaient aucun malaise. Bien au contraire.

Revenu à Liège, et désireux de résoudre certaines questions relatives à la psychologie des somnambules, je me décidai à faire des expériences par moi-même. Cependant mes scrupules n'étaient pas encore vaincus. Aussi, après deux ou trois essais rassurants, ayant eu l'occasion d'être mis en rapport avec trois sujets de Donato, de jeunes garçons très intelligents, dont j'ai raconté l'histoire ailleurs (1), je me suis informé avec soin auprès d'eux et de ce qu'ils avaient éprouvé et de ce qu'avaient ressenti leurs camarades — ils n'avaient pas observé le plus insignifiant mal de tête. Et Dieu sait à quels longs exercices Donato les soumettait sur la scène ! J'ai fait une enquête analogue très minutieuse auprès de nombreux sujets hypnotisés dernièrement par Léon, même résultat.

En somme, à Liège, rien de notoire.

*
* *

Passons à Gand. Léon vient d'y aller. Il y a donné de nombreuses séances, qui, si j'en crois les journaux, ont été fort suivies. Où sont les accidents ? Ah ! oui, le *Journal de Gand* du 23 décembre en signale un. Je reproduis le passage :

(1) Voir *Revue philosophique* de 1886 et 1887.

« Nous avons déjà parlé, la semaine dernière, de la merveilleuse immunité des hypnotisés contre les contusions; ils tombent, se heurtent, se cognent la tête sans qu'il en résulte pour eux la moindre douleur. Un sujet cependant, nous a déclaré avoir ressenti un *léger* mal, *le lendemain de l'expérience.* Ce cas d'ailleurs n'est pas isolé; il s'explique facilement lorsque la contusion est assez forte pour être ressentie après l'hypnose. »

Rien de plus naturel. Il va de soi qu'il y aurait un certain danger à précipiter un hypnotisé d'un troisième étage.

Et voilà : un léger mal le lendemain! Notez que le *Journal de Gand* compte parmi les effrayés. Il redoute les maladies nerveuses, suites des hypnotisations :

« Des cas d'aliénation mentale ont, paraît-il (quel scrupule de précision!), été constatés; quoi qu'il en soit, tous ceux qui assistent à des séances d'hypnotisme se demandent si l'hallucination momentanée des sujets ne peut pas exercer d'influence fatale sur leur cerveau? » Ce journal vient de dire que « la plupart des médecins sont d'accord sur ce point ».

Il faut croire que ces spectateurs et la plupart des médecins ne se sont jamais demandé, *paraît-il*, comment nous ne devenons pas tous fous de bonne heure, nous dont le cerveau est, chaque jour, pendant six à huit heures, sous l'empire des hallucinations du sommeil. Car, à cela au juste se réduit tout le mystère. L'hypnotisé rêve, comme il nous arrive de le faire, sans que, pour cela, à notre réveil, nous sentions nos facultés atteintes. Il y a plus, souvent le rêve naturel agite plus profondément le sujet que le rêve artificiel.

Voilà le compte pour Gand, autre grande ville.

* * *

Revenons à Bruxelles. Les journaux nous apprennent qu'à

l'hôpital St-Jean on hypnotise. Y a-t-on constaté des accidents? Qu'on le dise alors.

Mais on va me répondre qu'à l'hôpital St-Jean, l'hypnotisme est pratiqué par un médecin. Est-ce que pour cela il change de nature? Je connais nombre de médecins qui ont essayé d'hypnotiser leurs malades sans y parvenir et les ont fatigués par une insistance trop prolongée. Cette fatigue, la mettrons-nous sur le dos de la médecine?

Soyez certain que l'hypnotisme est un art, un art très délicat, et que, s'il s'agit d'hypnotiser, Donato ou Léon, qui ne sont pas médecins, y réussiront mieux, en général, que tel docteur qui n'en fait pas sa spécialité ou qui n'y a nulle aptitude (1).

Comme je défends ici une grande cause, celle de la liberté, on me permettra de me mettre en avant. Or, j'ai souvent hypnotisé du premier coup des personnes qui s'étaient mon-

---

(1) Les docteurs Ph. Pinel, Flasschœn et Martel, celui-ci directeur de la *Revue internationale des sciences médicales*, viennent de fonder à Paris un *Institut médico-hypnotique*. La première chose qu'ils ont faite, c'est de s'attacher Donato. Voici en effet ce qui se lit dans leur prospectus (22 janvier 1888) :

« Nous nous sommes entourés des hommes offrant les garanties scientifiques les plus sérieuses ; nous nous sommes assuré le concours d'un praticien dont la réputation est solidement établie, M. Donato, pour pratiquer l'hypnotisme sur les malades sous notre entière responsabilité......

« Le choix que nous avons fait de l'homme qui en cette matière a acquis une célébrité européenne, et qui a bien voulu se consacrer tout entier à notre œuvre, sera, croyons-nous, plus particulièrement approuvé par vous. On sait, en effet, que la sensibilité hypnotique existe à l'état latent chez la majorité des individus, mais qu'il faut *un talent particulier et une longue expérience* pour la rendre manifeste et la transformer en un puissant agent thérapeutique. Ce talent et cette expérience, nul ne pouvait nous les offrir d'une façon plus indiscutable que M. Donato, et c'est pourquoi notre choix s'est arrêté sur lui. »

trées rétives à toutes autres manœuvres magnétiques exercées même par des médecins. De plus, de ces derniers, quelques-uns, qui cependant m'avaient vu opérer et m'avaient demandé des conseils, ont débuté par des écoles. Ceci dit sans reproche. Car qui ne fait pas d'école? voir les confessions du Dr Liébeault dans les premières livraisons de la *Revue de l'Hypnotisme*.

Voilà donc close la longue liste des horribles méfaits commis en Belgique par les magnétiseurs de profession et dont il vous plaît de charger l'hypnotisme! Voilà pourquoi vous, Monsieur, professeur, médecin et représentant, réclamez des Chambres qu'elles forgent une arme pour mettre le criminel hors d'état de nuire! Haro sur le baudet!

*
* *

Oh! je le sais, Monsieur, vous citez d'autres histoires que vous avez ramassées dans tous les pays de l'Europe, qui se repassent de livres en livres et de journaux en journaux, et vous invoquez de puissantes autorités : MM. Lombroso, Gilles de la Tourette, Charcot. Je les discuterai plus tard. Mais en attendant, permettez-moi de vous le dire, vous avez écarté soigneusement des autorités opposées et tout aussi considérables, entre autres, MM. Beaunis et Bernheim et Liébeault, qui affirment solennellement l'innocuité absolue de l'hypnotisme. En cette occurrence cependant, le nom du docteur Liébeault n'est pas sans quelque poids : il a, à la présente date, hypnotisé sept à huit mille personnes. Combien en avez-vous hypnotisé, Monsieur?

Je pourrais peut-être me plaindre, Monsieur, comme savant et comme Belge, de ce que vous n'ayez pas cru devoir faire état de ma manière de voir, qui est diamétralement opposée à la vôtre et qui est appuyée sur une expérience déjà longue. Je l'ai exprimée dans nombre de mes écrits

dont quelques-uns ne sont pas sans avoir eu quelque retentissement (1). Je regrette votre silence, parce qu'il me met dans la nécessité de parler encore une fois de moi.

Eh bien! sachez-le, à l'heure actuelle, j'ai peut-être eu entre les mains plus de cent sujets, hommes ou femmes, de tout âge (depuis 70 ans jusque 12 ans), de toutes les classes, et ayant les complexions les plus diverses. Il en est dans le nombre qui ont été hypnotisés des centaines de fois, d'autres plusieurs fois par jour pendant des mois; or, il n'en est pas un — PAS UN — qui ait éprouvé la moindre indisposition; fût-ce pendant une seconde. Bien au contraire, tous ressentent une impression de calme et de bien-être si marquée qu'ils se prêtent à l'hypnotisation non seulement avec complaisance, mais avec plaisir.

La liste de ces personnes, je la donnerai un jour, et l'on sera étonné des noms que l'on y lira. Ces sujets, nombre de médecins les ont vus et les voient encore, notamment mes collègues de l'Université de Liège.

Ce qui est encore plus concluant, des praticiens, parmi les plus instruits, m'ont amené leurs clients pour des maladies réfractaires; et — je ne m'avance pas à la légère — tous, à l'occasion, rendront ce témoignage à l'opérateur, qui n'est pas médecin, et à l'hypnotisme, que ces pratiques sont absolument inoffensives.

* * *

Après cela, vous conclurez avec moi, sans doute, Monsieur, que l'hypnotisme n'est pas un instrument si redoutable, manié même par des profanes. Pourriez-vous en dire

---

(1) Voir notamment mon dernier travail, publié par l'Académie royale de Belgique (1887), sur *l'Origine des effets curatifs de l'hypnotisme*.

autant de la modeste lancette qui, entre les mains de Broussais et de ses contemporains, a versé tant de sang humain et du meilleur? Le chloroforme, cette magnifique invention moderne, n'a-t-il pas sur la conscience, si l'on peut ainsi parler, quelques sommeils un peu trop prolongés? (1) Il me revient même à l'instant que le bénin chlorate de potasse administré dernièrement à haute dose

(1) Pendant que ces lettres paraissaient, un personnage, dont le nom sera historique, M. Eloin, mourait à Bruxelles, me dit-on, pendant l'administration du chloroforme; — ne le connaisez-vous pas un peu, Monsieur? — et à Liège un accident semblable mettait en émoi la population. Je découpe le fait dans le *Journal de Liège* du 18 février :

« Une mort subite s'est produite à Liège, il y a quelques jours, dans des circonstances extraordinaires. L'honorable M. Mativa, bien connu des amateurs de tir, se rendit chez un dentiste, M. Gulikers, pour une opération d'ailleurs peu grave. Il désirait être chloroformé. L'honorable dentiste, dont tout le monde connaît d'ailleurs l'habileté et la prudence, le pria de se faire accompagner par un médecin. M. Mativa revint avec M. le docteur S. et M. le pharmacien D. Après avoir respiré une ou deux fois le chloroforme, M. Mativa changea d'avis (?) et préféra se laisser opérer, ayant conscience de lui-même. Le médecin y consentit naturellement et l'opération dentaire eut lieu, M. Mativa ayant toute son intelligence et toute sa sensibilité. Immédiatement après, il se dirigea vers la fenêtre, désirant respirer, se sentant mal à l'aise; il faiblit, pâlit et tomba inanimé dans un fauteuil. Il était mort. M. Gulikers prévint aussitôt la famille et le commisssaire de police du malheur qui était arrivé chez lui et une enquête fut ouverte. L'autopsie a été ordonnée par le parquet et elle a été faite hier soir par MM. Grenson et Lenger. »

Et tant que je suis à découper, prenons dans le même numéro, cet exemple de bévue :

« Un singulier cas d'inhumation prématurée s'est présenté à Anvers cette semaine. Une femme d'âge, malade, tomba tout-à-coup sans connaissance. Le docteur appelé aussitôt constata le décès et sur la remarque des parents, que le corps était encore chaud et que les membres ne deve-

dans un cas de diphtérie, a emporté la maladie, mais avec le malade.

N'allez pas croire que je songe à rééditer ici les vieilles épigrammes contre la médecine. Je prise haut cette science, si difficile et si consolante. Toutefois, permettez-moi de faire remarquer que les progrès qu'elle a faits ne sont pas toujours dus à des médecins. Pasteur, je crois, n'est pas médecin. Or, si un jour, l'hypnotisme entre dans la pratique médicale, que les médecins — dont vous êtes, Monsieur — veuillent bien se souvenir que ce sont les Donato, les Hansen, les Léon, qui l'ont imposé à leur attention, et, qu'à ce seul titre, ils doivent à ces non-diplômés, la reconnaissance et non le mépris. Sans eux, que sauriez-vous de l'hypnotisme à l'heure qu'il est ? Vous en seriez encore à le nier.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Liège, le 6 février 1888.

---

naient pas rigides, celui-ci plaça un miroir devant la bouche de la défunte et il ne fut pas terni. Cela se passait le vendredi 10 courant. Les parents, ayant toujours des doutes, conservèrent la morte le samedi et le dimanche ; le commissaire de police leur ayant signifié de la faire enterrer immédiatement, ils obtinrent encore un jour de répit. Les funérailles eurent lieu le lundi. Au moment où le fossoyeur remplissait la fosse, une personne agenouillée auprès d'une tombe voisine, entendit du bruit et en fit la remarque au fossoyeur qui n'y prit aucune attention. Le bruit redoublant, le fossoyeur fut arrêté de vive force dans la tâche qu'il accomplissait, le cercueil fut transporté à la morgue et la prétendue morte se releva bel et bien vivante. Depuis elle se porte bien. »

DEUXIÈME LETTRE.

Les accidents causés par l'hypnotisme en dehors de la Belgique.

MONSIEUR,

Terribles sont les crimes dont vous accusez l'hypnotisme. Mais, il faut le reconnaître, bien suspects et bien incertains sont les documents sur lesquels s'appuient ces accusations : l'un ou l'autre racontar sur quelques sujets indéterminés « qui se seraient très mal trouvés des expériences d'un magnétiseur en renom »..... et voilà tout.

Que diriez-vous, Monsieur, si pour déconsidérer le nitrate d'argent, le salicylate de soude, ou l'antipyrine, le nouveau remède à la mode, on se contentait d'allusions à de certains malades — ils ne sont pas rares — qui « se seraient mal trouvés » de leur usage? Serait-ce là un procédé bien loyal et bien scientifique?

Il n'était pourtant pas bien difficile de procéder à une espèce d'enquête et de recueillir personnellement des faits authentiques, s'il s'en présentait. Pendant que vous prépariez votre discours, Léon « un magnétiseur en renom » était à Gand. Pour tout homme d'un esprit curieux et impartial, désireux d'éclairer son jugement, c'était une bonne fortune. Il aurait assisté aux séances; et comme cet Anglais qui suivait partout le dompteur Martin, il se serait attaché aux pas des

hypnotisés ; au besoin, il aurait demandé à M. Léon — qui, je n'en doute pas, y aurait consenti sans difficulté — de le conduire auprès d'eux ; et si l'un ou l'autre avait attiré son attention par quelque particularité maladive, il aurait examiné jusqu'à quel point l'hypnotisme en était responsable.

Voilà comment on recueille des documents ; voilà le procédé que moi, défiant, et qui plus est, complètement désintéressé, j'ai essayé d'appliquer dans la mesure de mes moyens d'investigation.

Au lieu de cela, vous avez préféré lancer des accusations vagues : qu'on ne sait pas à quel point l'hypnotisme détraque le système nerveux ; qu'on pourrait citer des milliers de faits significatifs ; qu'à cet égard les hommes de science sont d'accord, etc. Vous n'avez pas songé, Monsieur, vous qu'on doit considérer comme un homme de science, que ces banales généralités sont d'une application universelle et offrent des armes faciles même à l'ignorance, au préjugé, au parti pris.

Il ne serait pas difficile de citer des praticiens qui colportent, au lit de leurs malades, les plus téméraires accusations contre l'hypnotisme, et qui systématiquement refusent même d'assister à des expériences de thérapeutique faites par des confrères. Ces praticiens sont, en général, d'anciens sceptiques. Jusque dans les tout derniers temps, ils ont cru que le somnambulisme provoqué était pure supercherie et pure jonglerie. Aujourd'hui, forcés par l'évidence, ils lui en veulent, pour ainsi dire, de se trouver vrai, et pour se venger de leur conversion tardive, ils ne trouvent rien de mieux que de faire de lui un épouvantail..... en attendant qu'ils s'en emparent. Allez-vous vous en rapporter à leurs dires ?

*
* *

Donc, vous n'avez pas fait d'enquête personnelle et sérieuse. Vous avez trouvé plus simple de lire quelques volumes, ou

peut-être même un seul volume — car les livres, comme les discours, peuvent se faire et se font avec des livres — et d'y recueillir quelques anecdotes plus ou moins véridiques, venant de Suisse, d'Autriche ou d'Italie. Procédé commode! Comment, en effet, contrôler ces histoires, toujours les mêmes, datant de 1880 et même de 1865, qui se sont passées on ne sait où et qui sont racontées par on ne sait qui.

Eh bien! Monsieur, je vous ferai la partie belle, et je reproduirai tout au long votre récit le plus dramatique, que j'ai déjà lu dans une bonne demi-douzaine d'ouvrages. Que vos lecteurs, devenus les miens, écoutent donc et frémissent:

« Il est venu, en 1865, devant la Cour d'assises du Var, une affaire assez curieuse, dont le rapport médico-légal fut rédigé par les docteurs Auban et Roux (de Toulon). Un nommé C..., sordide magnétiseur, était entré un jour dans une ferme, simulant la surdi-mutité et faisant comprendre par des signes qu'il avait faim. On lui avait offert à souper et à coucher. Déjà, pendant la soirée, il avait frappé l'attention de ses hôtes par des jongleries particulières et étranges (des signes, sans doute; parbleu! un sourd-muet ou se disant tel!) si bien que la fille du fermier, très émue, se coucha tout habillée, par crainte du mendiant. Le lendemain matin, il avait fait mine de s'en aller avec le patron, mais il était revenu et un voisin l'avait aperçu en train de faire des passes et des signes cabalistiques (des signes cabalistiques?..., malgré moi, ces mots me rendent rêveur) sur la jeune fille qui se trouvait seule.

« Il y eut probablement (probablement!) viol, pendant la période léthargique; puis la période de somnambulisme avait succédé, et cette malheureuse s'était mise à suivre C... comme son ombre, poussée par une force dont elle avait conscience et à laquelle elle cherchait en vain à résister. Son séducteur n'était pourtant pas un Céladon. Après trois ou quatre jours de pérégrinations, les gens chez lesquels ils

étaient entrés ayant voulu mettre C... à la porte, indignés de sa brutalité pour cette jeune fille, celle-ci tomba comme morte, en léthargie. On le rappela aussitôt et il lui rendit l'usage de ses sens.

» Le lendemain matin, ils étaient partis ensemble lorsque, tout à coup, on vit revenir la jeune fille en courant. C... avait rencontré des chasseurs, et, pendant qu'il causait avec eux, elle avait pénétré dans un petit bois voisin, qui avait couvert sa fuite. C'est la fin de cette petite épopée qui a valu douze ans de travaux forcés à son héros. (Comment! il a été condamné parce qu'il y avait eu *probablement* viol?)

» Ce qu'il faut en retenir, c'est que ce n'est pas dans l'état de somnambulisme qu'il violait sa victime — il ne l'aurait pas pu — mais dans l'état de léthargie. »

*
* *

Je ne sais, Monsieur, d'où vous avez tiré la version que vous nous donnez ici de cette vieille histoire, racontée dans le mémoire de M. Jules Liégeois *(de la suggestion hypnotique*, etc., p. 48); dans Bernheim *(de la suggestion et de ses applications*, etc., p. 178); dans Cullerre *(Magnétisme et hypnotisme*, p. 337); extraite du compte-rendu des audiences de la Cour d'assises du Var, et reproduite par Prosper Despine *(Psychologie naturelle*, 1868).

Si je me fais cette demande, c'est qu'il y a dans votre narration deux traits que je n'ai rencontrés nulle part.

D'abord, pourquoi désigner par une initiale, un individu qui fut condamné aux travaux forcés? Son nom est cité tout au long dans les auteurs; il se nommait Castellan.

Ensuite, pourquoi l'appelez-vous un sordide *magnétiseur?* Partout on le qualifie de *mendiant*. Est-ce un trait que vous lancez aux magnétiseurs, Monsieur? Que diriez-vous si, parlant de Lamotte, condamné le 7 décembre dernier par la Cour d'as-

sises de l'Ardèche pour d'immondes attentats, on le traitait de sordide médecin ? Cependant ce personnage était bel et bien médecin. Êtes-vous même bien sûr que Castellan n'était pas un peu médecin ? car il n'est nullement établi qu'il magnétisât. M. Bernheim fait des réserves sur ce point, p. 181 de son livre.

Mais je passe sur ce détail qui ressemble à une petite perfidie, et je m'arrêterai davantage sur la réflexion finale. Elle a l'air de vous appartenir — peu importe, du reste :

« C'est dans l'état de léthargie qu'il violait sa victime ; en état de somnambulisme il ne l'aurait pas pu. »

Grâce à cette réflexion, l'anecdote, quoique datant de 1865, prend une couleur savante et de délicieuse fraîcheur.

C'est M. Charcot qui a mis à la mode, dans un certain milieu, la distinction entre la léthargie, le somnambulisme et la catalepsie, distinction factice, combattue dès son apparition, par l'École de Nancy, et tellement contraire à la réalité, que l'École de Paris a dû en faire le privilège des deux ou trois hystériques de la Salpêtrière qui servent de sujets de démonstration aux cours.

M. Charcot, en faisant sur des hystériques les mêmes expériences que Donato, a cru découvrir que l'hypnotisme était une petite névrose, avant-coureur de la grande névrose, dont Paris seul jusqu'à présent a la spécialité. Au fond, cette distinction entre le somnambulisme et la léthargie, comme celle entre le grand et le petit hypnotisme, n'est fondée absolument sur rien, et rares sont ceux qui y croient encore.

Et ce n'est pas une assertion que j'oppose à une autre assertion, Monsieur. Ce que j'avance ici est le résultat d'expériences systématiques très précises, que vous pourrez lire dans un long article de la *Revue philosophique (de l'influence de l'imitation et de l'éducation dans le somnambulisme provoqué*, août 1886).

A ces expériences, par elles-mêmes concluantes, j'en ai depuis ajouté une autre faite devant une nombreuse assem-

blée de médecins et de juristes. Je l'ai rapportée d'une façon sommaire, mais suffisante, pages 33 et 34 de mon opuscule sur l'*Origine des effets curatifs de l'hypnotisme.* J'ai obtenu, séance tenante, sur un sujet entièrement neuf, tous les phénomènes, sauf un seul, qui ont rendu si célèbres les hystériques de M. Charcot.

Pour en revenir à mon sujet, je ne sais vraiment pas d'où vous avez tiré que l'état de somnambulisme empêcherait un viol.

Quoi qu'il en soit, le trait par lequel vous terminez l'anecdote, ce trait si moderme, dénote trop le désir d'accommoder l'histoire à la thèse que vous défendez.

*
* *

Je pourrais prolonger ma critique. Mais je suis bon enfant, Monsieur, et je veux bien admettre tous les termes de cette épopée, comme vous l'appelez. Je ne veux même pas vous chicaner sur la réflexion qui vient après, à savoir qu' « on peut trouver de *nombreux* faits semblables dans les annales de la criminalité », ni vous mettre au défi d'en trouver seulement trois, seulement deux, seulement un!

On ne peut pas être plus accommodant.

Eh bien, après? Ce gredin de C.... n'a-t-il pas été condamné? Que voulez-vous de plus? Et s'il y avait une loi sur « la régularisation et la réglementation de l'hypnotisme », C... en aurait-il moins commis son crime? Il avait le don de fasciner; il en a abusé — que faire à cela? Réprimer l'abus. Ç'a été fait. Il est impossible d'aller au delà. Est-que la « régularisation et la réglementation de l'usage des instruments tranchants et des poisons, réservés à la chirurgie et à la médecine », a détruit la race des assassins et des empoisonneurs? Où est le rapport, Monsieur?

Faudrait-il, par hasard, punir ceux qui, sans être médecins, fascinent, même sans le vouloir? C'est alors que se

développera une industrie lucrative, celle de victime de la fascination des *jettatori*, et que fleurira une nouvelle branche de chantage. Puisse la loi que vous voulez provoquer faire une exception en ma faveur, car sinon, je suis sûr de finir mes jours au bagne !

Je reprends mon raisonnement. Cette aventure se serait donc passée en 1865. Mais à cette époque, il n'y avait pas encore eu de ces grands spectacles, introduits par Donato et par Hansen : par conséquent, c'était comme si « la réglementation et la régularisation » avaient fonctionné. Le crime en a-t-il moins été perpétré? Encore une fois, où est le rapport, Monsieur?

Je conclus. Cette histoire si dramatique, et qui aura fait frémir tous nos représentants, est, dans votre discours, comme un certain soulier dans une certaine soupe ; elle est peut-être un peu sale, mais surtout elle tient de la place — comme dans la présente lettre.

Un dernier mot pourtant. Que diriez-vous, Monsieur, si j'en faisais un argument contre votre thèse? C'est pourtant bien simple. Il me paraît assez probable que si cette pauvre fille et son entourage avaient su ce que c'est que l'hypnotisme, si elles avaient assisté à des représentations publiques, l'affreux C... n'eût pas pu exécuter son attentat.

C'est un fait aujourd'hui indéniable. A Liège notamment, depuis les spectacles de Donato et de Léon, on ne trouve plus avec autant de facilité des sujets de complaisance. Tout le monde des pères et des mères — bien à tort, selon moi — a peur de l'hynoptisme pour ses enfants. A cette occasion, j'ajouterai même que j'ai entendu Léon rendre ses sujets réfractaires à toute hypnotisation ultérieure, ce qui, d'après moi, est un excès de prudence.

Et voilà, Monsieur, les avantages de l'absence « de réglementation et de régularisation », voilà les bienfaits de la liberté.

*
* *

Consentez-vous, Monsieur, à ce que j'aborde votre seconde histoire ? Elle est courte :

« Dans la Suisse romande (nous voilà maintenant en Suisse : à Ilanz ? à Reichenau ? à Disentis ? Que c'est commode pour la critique !), un magnétiseur donna des représentations d'hypnotisme. Une jeune fille fut violée, pendant la léthargie hypnotique, par un des spectateurs de ces séances, qui bénéficiait ainsi de l'enseignement de l'hypnotiseur ! »

Quoi, Monsieur ! un spectateur a violé une jeune fille, dans la léthargie hypnotique, violé en plein spectacle, et on l'a laissé faire ? — Était-ce pour faire constater au public la profondeur de « la léthargie ? » pour démontrer *coram populo* les dangers de l'hypnotisme ? ou bien, dans sa défiance de savant, pour s'assurer qu'il n'y avait pas de compérage ?

J'aime à croire que nos Chambres ne se prêteront pas à une démonstration de ce genre, si probante qu'elle doive être.

Mais] peut-être, me direz-vous, c'est *en catimini* que le spectateur fit cette.... expérience ? Mais alors, comment l'a-t-on su ? Est-ce lui qui l'a dit, ou la jeune fille qui l'a dénoncé ? Ou bien l'a-t-on surpris ? Je tiendrais à le savoir, vous devinez pourquoi. A-t-il été condamné ? S'il a été condamné, je ne referai pas mon argumentation, voir plus haut. S'il n'a pas été condamné, quelle en est la raison ? Je m'y perds.

J'ai voulu tirer au clair cette histoire, je n'y suis pas parvenu complètement, mais je vous livre les renseignements qui suivent pour vous mettre à même d'obtenir des détails complémentaires. L'affaire a dû se passer à Chaux-de-Fonds. Donato n'était plus en Suisse à l'époque. L'accusé a été renvoyé indemne. Il avait été prouvé que la prétendue victime, femme de mauvaises mœurs, mentait effrontément

2

et avait fait du chantage. Si vous et moi parlons de la même personne, vous serez d'accord avec moi pour reconnaître que l'auteur où vous avez puisé votre récit, écrit singulièrement l'histoire. A vous maintenant, Monsieur, de préciser, et d'arriver avec des noms, des lieux et des dates.

Et encore une fois, Monsieur, en quoi « la régularisation et la réglementation » empêcheront-elles le retour de faits semblables? Je l'ai déjà dit, j'ai le pouvoir d'hypnotiser — vous savez que ce pouvoir n'est pas donné à tout le monde, et n'est pas départi exclusivement ni même de préférence aux médecins — si je veux faire un mauvais usage de ce pouvoir, où sera l'obstacle ?

N'y a-t-il pas eu des chimistes et des médecins empoisonneurs? Et si l'hypnotisme avait été « régularisé et réglementé », tel jeune docteur — qui n'appartient plus aujourd'hui au monde (1) — sur le compte duquel court, à notre hôpital, une vieille et sale histoire d'hypnotisme et d'abus, en aurait-il moins mis à profit ses facultés fascinatrices — si l'histoire est fondée ?

Qu'est-ce donc que tous ces raisonnements dans lesquels ma raison ne se retrouve pas ?

*
* *

Toutefois, passons. Régularisons et réglementons, si le salut de la société est à ce prix.

Mais alors, Monsieur, nous n'allons pas nous arrêter dans cette excellente voie. Nous allons régulariser et réglementer le champagne et les alcooliques — au surplus, on les emploie maintenant beaucoup comme médicaments — car le champagne, dans les hautes classes, le genièvre, chez le peuple,

---

(1) Il a été enfermé dans une maison de santé, et peut-être est-il mort.

servent fréquemment, bien plus fréquemment que l'hypnotisme, aux desseins des débauchés.

Nous régulariserons et réglementerons aussi, si vous le voulez bien, l'usage des narcotiques et des anesthésiques.

Et, tant que nous y sommes, pourquoi pas la confession, l'extrême-onction, et autres sacrements, qui, à l'avenir, ne pourront plus être administrés que par des médecins dûment patentés.

Nous régulariserons et réglementerons aussi la force physique. Quand un gaillard sera signalé comme ayant des biceps capables de maîtriser une jeune fille, on le livrera aux mains d'un anatomiste, toujours patenté, qui y mettra ordre en donnant quelques coups de bistouri par-ci par-là. Pour le cas où les coups dans les biceps paraîtraient ne pas suffire, on pourrait recourir à des mesures plus radicales.

A partir du jour où sera décrétée cette réglementation et régularisation universelle, la société — c'est là votre but et votre espoir — ne se composera plus que de petits saints. Le crime se confinera uniquement dans la gent médicale; et comme elle en aura le monopole, ce ne sera plus le crime.

Dans ma prochaine lettre, j'examinerai, si vous le voulez bien, les faits avancés par le professeur Lombroso.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Liège, le 8 février 1888.

TROISIÈME LETTRE.

Les accidents causés par l'hypnotisme en dehors de la Belgique. — *Suite.*

MONSIEUR,

Vous me rendrez ce témoignage que je ne passe à côté d'aucun des faits, ni d'aucun des arguments qui vous ont servi à étayer votre cause. Je pense les avoir réduits à leur juste valeur, c'est-à-dire à zéro.

J'aborde aujourd'hui l'examen des griefs articulés contre l'hypnotisme par le professeur Lombroso de Turin, « le savant professeur Lombroso », comme vous le qualifiez avec raison, lequel fut le principal instigateur de l'interdiction à Milan des spectacles d'hypnotisme *dans les réunions publiques.*

Certes, le professeur Lombroso est un savant, un très grand savant; mais — c'est un savant criminaliste. Jamais, que je sache, il n'a fait des recherches originales touchant l'hypnotisme. Vous aussi, Monsieur, j'aime à croire que vous êtes un grand savant en chirurgie et en ophtalmologie; serait-ce une raison pour que je m'incline devant une opinion que vous émettriez en fait de botanique, par exemple?

Ces épithètes élogieuses préparent d'ordinaire un sophisme contre lequel, tout d'abord, je mets en garde mes lecteurs. Un de ces jours, ils pourront lire dans l'une ou l'autre revue

antispectaculiste : « Le savant professeur Thiriar, etc. » Savant, sans contredit, mais non dans la science en question.

Ce que je dis du professeur Lombroso, s'applique, sans en ôter un iota, aux savants et éminents, tant que vous voudrez, docteurs et professeurs Bozzolo, Silva et Bacelli, autres promoteurs de la mesure, dont je n'ai jamais vu mentionner le moindre petit travail sur l'hypnotisme.

* * *

M. le docteur Lombroso est donc un savant — criminaliste. Depuis de nombreuses années, il est à la recherche du *type criminel*, c'est-à-dire des caractères anatomiques, physiologiques et moraux qui distinguent les criminels des honnêtes gens.

Il a passé sa vie à entasser mesures sur mesures, chiffres sur chiffres, et il a trouvé, par exemple, que les criminels étaient trois fois plus souvent ambidextres que les honnêtes gens; qu'ils avaient une taille et un poids supérieurs à la moyenne; qu'ils étaient néanmoins plus faibles; qu'ils avaient, plus fréquemment que les honnêtes gens, les arcades sourcilières fortement prononcées, et la barbe moins fournie; qu'ils étaient plus sujets au daltonisme; et enfin — c'est sa découverte personnelle — que, chez eux, on rencontrait, dans la proportion de 16 pour cent, une fossette moyenne au lieu d'une crête sur l'os occipital, tandis que cette particularité anatomique ne se révèle que dans 5 pour cent seulement des non-criminels.

Je ne sais si j'ai cette fossette; mais, comme je suis daltonien, je ne me sens que médiocrement rassuré. Devrais-je décidément finir mes jours au bagne ?

Ayant reconstitué le type, qu'il n'a d'ailleurs rencontré dans sa pureté qu'un nombre infime de fois, le professeur conclut que le criminel est un demi-sauvage et un demi-fou,

et qu'il est quasiment irresponsable. C'est sa constitution qui le pousse au crime.

A-t-il constaté chez Donato quelques traits de ce type, je l'ignore. Je serais porté à le croire.

Cette brève analyse des travaux du « savant professeur Lombroso » prouve plusieurs choses : d'abord que je les connais quelque peu ; ensuite qu'ils n'ont rien à voir avec l'hypnotisme ; enfin que le savant professeur pousse très loin l'esprit d'induction et de généralisation. Voyez-vous quelqu'un fortement soupçonné d'être un criminel de race, parce qu'il n'a pas de barbe ou qu'il est gaucher ?

Cette manière de raisonner, il l'a portée dans l'affaire des représentations publiques.

Je n'ai garde de nier *a priori* la possibilité des accidents.

Je ne doute pas qu'il y en ait eu, surtout au début de la vulgarisation de l'hypnotisme ; mais, ils doivent avoir été rares et, en général, peu graves.

Donato faisait beaucoup de mise en scène, et il soumettait ses sujets à des exercices violents peut-être trop prolongés, par exemple, quand il les faisait nager sur le plancher. Mais il n'est pas question ici de ce qui est possible, il s'agit uniquement de ce qui est arrivé. Dois-je donc accepter les yeux fermés les assertions de M. Lombroso ?

Donato nie qu'il y ait eu des accidents. Il attribue la persécution dont il a été l'objet de la part de M. Lombroso à la jalousie de celui-ci contre M. Morselli, qui favorisait notre magnétiseur. La dénégation de Donato m'a été communiquée par M. G. Tarde, juge à Sarlat, sociologiste distingué qui a le plus contribué à faire connaître en France les travaux de M. Lombroso sur le type criminel. M. Tarde était allé voir Donato à Bordeaux, au moment où M. Régis, médecin aliéniste, partisan des idées de Lombroso, obtenait un arrêté d'interdiction contre les spectacles publics d'hypnotisme.

J'ai une dénégation plus significative encore. Le magnéti-

seur Léon, qui était alors en Italie avec Donato, et qui depuis s'est séparé de lui, m'a affirmé de la manière la plus formelle que toutes les histoires de M. Lombroso n'avaient aucun fondement.

Vous le voyez, Monsieur, lorsque j'étais loin de m'attendre au débat que vous avez porté devant notre Parlement, j'avais essayé de me faire une opinion raisonnée sur les accidents dont les pratiques de Donato auraient été la cause.

C'est qu'il n'est pas dans mes habitudes d'accepter de toutes mains et sans critique des assertions dont le but, hélas! n'est que trop visible.

Vous me direz peut-être que M. Lombroso est plus croyable que Donato ou Léon. Pourquoi, Monsieur? (1)

Dans tous les cas, on a condamné Donato sans l'entendre. Ce que M. Lombroso ne refusera pas à un criminel, le droit de se défendre, a été refusé à Donato. Aux yeux de M. Lombroso, Donato n'était sans doute pas assez criminel pour être déclaré irresponsable.

Mais encore une fois, Monsieur, je serai bon prince; je ne recourrai pas aux fins de non-recevoir, j'admettrai comme véridiques les histoires relatées par M. Lombroso dans sa lettre à M. Gilles de la Tourette. Je les reprendrai une à une et sans omission. Elles portent sur dix personnes en tout.

*
* *

1re Histoire. — « A la suite d'une représentation où il fut hypnotisé, un officier d'artillerie est devenu presque fou. »

---

(1) Lorsque j'écrivais ces lignes, je ne me doutais guère que les récits du savant docteur Lombroso ne sont que des inventions et des adaptations où la vérité n'a qu'une part des plus restreintes, comme on le verra ci-après. J'ai toutefois réimprimé cette lettre, telle qu'elle a paru. Mon argumentation n'en est que plus inattaquable.

Voyons donc, est-il fou, ou n'est-il pas fou? *Presque fou* est une expression très élastique, qui ne dit rien de clair. Il y a des gens qui deviennent presque fous pour un mal de dents ou à la vue d'une araignée.

« Il présente, à chaque instant, des accès d'hypnotisme spontané à la vue du moindre objet brillant : une lanterne de voiture, par exemple, qu'il suit comme fasciné. Un soir, si le capitaine de sa batterie ne l'avait retenu, il se faisait écraser par une voiture dont les lanternes étaient allumées et qui arrivait sur lui. »

Ici, Monsieur, le narrateur me devient très suspect. A l'époque dont il s'agit, juin 1886, Donato avait depuis longtemps abandonné la méthode de Braid, et hypnotisait par l'imposition des mains et le regard et non par la contemplation prolongée d'un objet brillant.

J'admets tout à fait encore comme possible qu'un hypnotisé à qui, par exemple, on ferait voir des lumières par hallucination, réveillé, s'hypnotise à la vue de lumières. Ce serait dû à une constitution exceptionnelle. Mais en pareil cas, une contre-suggestion du magnétiseur aurait eu promptement raison d'une pareille tendance.

« Une violente crise d'hystérie suivit cette dernière scène, et le malheureux fut obligé de garder le lit. »

C'est tout : je n'ai pas retranché un mot. Où est l'accident? On le cherche en vain. L'officier a manqué de se faire écraser par une voiture! Il a manqué, fasciné qu'il était par les lanternes, qui lui rappelaient sans doute les yeux de Donato!

Et vite, rassemblons le corps médical de la province pour chasser Donato! Car il est évident que, si le soir, un officier d'artillerie manque de se faire écraser par une voiture, c'est l'hypnotisme qui en est cause. C'est aussi un peu la faute à Rousseau et à Voltaire!

Savez-vous, Monsieur, que ceci me jette dans l'inquiétude?

J'ai hypnotisé un officier supérieur affligé de surdité. Si jamais pareil malheur *manque* de lui arriver, j'entends d'ici un *tolle* général contre moi, partant de tous les corps médicaux — qui n'auront garde, bien entendu, de l'attribuer à sa surdité, ni surtout au bromure de potassium dont on l'avait saturé, ou aux courants électriques dont on l'avait secoué avant qu'il eût recours à l'hypnotisme.

Je ne parle pas, me dites-vous, de la violente crise d'hystérie qui suivit! Certainement, Monsieur, j'y viens. Mais, je le confesse, cette crise d'hystérie qui se manifeste chez un officier d'artillerie à la suite d'une hypnotisation, me rend rêveur; et je parierais, Monsieur, que cet officier était bel et bien hystérique sans qu'on s'en fût jusque-là aperçu.

La manière de raisonner de M. Lombroso, que vous faites vôtre, est vraiment étonnante. Un jour, une personne de ma famille se trouve subitement oppressée — ce n'était pas, hélas! la première fois. On appelle le médecin qui lui fait respirer de l'ammoniaque et de l'éther, et voilà qu'une crise hystérique violente se déclare. Auparavant elle n'avait jamais eu de crise. Que penseriez-vous de moi et de mon jugement, Monsieur, si je mettais cette crise sur le compte de mon médecin ou de l'éther ou de l'ammoniaque? C'est là pourtant ce que vous faites, après M. Lombroso.

Et voilà, reproduite tout au long, la plus terrible des six histoires qui ont nécessité contre Donato et l'hypnotisme l'intervention du Conseil supérieur de santé.

* * *

Mais, pour rien au monde, je ne voudrais être en reste d'histoire avec vous et M. Lombroso. Si vous avez le temps, je vais vous en conter une, parfaitement authentique, avec

témoignage à l'appui, et qui vient admirablement à point pour justifier ce que j'avance.

C'était le 18 janvier 1886. A l'hôpital de Bavière, à Liège, venait de se présenter une jeune fille de 20 ans, affectée depuis plus de six mois d'une extinction de voix de nature hystérique, laquelle avait résisté à tous les traitements. Elle présentait encore d'autres symptômes d'hystérie, le défaut d'appétit, par exemple. Mais pourtant elle n'avait jamais eu de crise et n'avait ni la boule ni le clou hystériques.

Le professeur de clinique et moi, qui revenions justement d'avoir visité la Salpêtrière, résolûmes d'essayer de l'hypnotisme. C'était notre première tentative. Malgré notre inexpérience, dès le premier jour nous obtînmes le sommeil, et, le second jour, nous la fîmes tomber en somnambulisme. Je reviendrai plus tard sur un phénomène que présenta son somnambulisme.

Le 20 janvier, la jugeant suffisamment préparée, nous nous apprêtons à faire la suggestion. Nous la faisons venir. Elle a un air de tristesse qui nous frappe. L'assistant veut nous en expliquer la cause. Mais, pressés que nous sommes, nous ne prêtons aucune attention à ce qu'il veut nous dire. Endormie, nous essayons de la réveiller. Elle résiste. Nous insistons — elle tombe en crise. Sa figure exprime la terreur et le dégoût. A certains moments, elle la cache dans ses mains ou sous son tablier, et pendant trois heures, elle ne fait que répéter de sa voix éteinte ce couplet entremêlé de pleurs, de lamentations et de silence :

« La vieille femme!!!... Moi, qui suis venue à l'hôpital pour me guérir, j'y deviendrai plus malade. On vient placer à côté de moi une vieille femme qui s'enivre et qui jure! Oh! — La voilà!!!... Non, je ne reste pas ici; j'écris à mon père de me reprendre. Mon Dieu! elle se jette sur mon lit; elle me traite de p...! Mais moi, si j'avais la fièvre, je ne dirais pas de pareilles choses! La voilà encore!!! Quelle posture

indécente devant les élèves... Je veux lui rabattre les jupons (elle se cache la figure).... elle me repousse. Oh! l'horrible femme! etc., etc. »

Certes, Monsieur, pour des novices, c'était mal débuter, et mon histoire a presque l'air de vous donner raison.

Mais il faut savoir qu'à Liège, il y a une chose ignoble, c'est l'hôpital de Bavière, qui sert à la clinique. Et — je le dis le plus haut que je puis, puisque ces lettres sont écrites de Liège — c'est une honte, un crime, un attentat sans exemple contre les droits les plus élémentaires de l'humanité et de la science, que de laisser subsister, au centre d'une grande ville universitaire, cet infâme cloaque, et l'on ne peut poursuivre d'assez de cris d'indignation les autorités sur qui retombe la responsabilité d'un pareil état de choses.

A cet hôpital de Bavière, il n'y a qu'une salle pour les femmes. Dans cette salle, on rassemble toutes les maladies, et en pleine nuit, on vient y déposer les alcooliques qu'on ramasse dans les ruisseaux. Dans la nuit du 19 au 20, une vieille ivrogne y avait été amenée; et elle s'était mise à danser, à jurer, à injurier les malades, à secouer les fiévreux; elle avait sauté sur le lit de notre jeune fille, et s'était accroupie sur elle comme un incube. Le scandale et le désordre avaient duré jusque dans la soirée du lendemain, où le professeur, à la suite de notre aventure, ordonna de la mettre à la porte — malgré les règlements.

Ce récit porte plusieurs enseignements.

D'abord, que le gouvernement, qui est chargé de l'instruction publique, et qui doit intervenir dans le déplacement de cet hôpital, a le devoir pressant de faire cesser le plus tôt possible un pareil état de choses. Je compte que vous y contribuerez, Monsieur le représentant.

Ensuite, avant d'attribuer à telle ou telle cause un effet déterminé, il est bon de s'éclairer sur les antécédents. Un esprit superficiel ou mal intentionné aurait pu attribuer à

l'hypnotisme cette crise, qui avait une origine bien différente.

Enfin, et c'est là où j'en voulais surtout venir, c'est que la crise hystérique elle-même suffisait pour décéler, à défaut d'autres indices, des prédispositions à l'hystérie.

Je me hâte d'ajouter que pareille aventure ne m'est plus arrivée, bien que l'on m'ait depuis présenté à hypnotiser des personnes manifestement hystériques.

Ce récit m'a fait un peu perdre de vue M. Lombroso et ses histoires. N'allez pas croire, Monsieur, que je cherche à les esquiver. Les voici dans l'ordre, transcrites fidèlement, *sans en retrancher un mot.*

* * *

2e Histoire. — « Un ancien hystérique et un ancien somnambule sont redevenus malades après deux séances d'hypnotisation. »

Qu'allaient-ils faire dans cette galère, les malheureux ? Vous avez sans doute écrit à M. Lombroso pour savoir s'ils sont toujours malades. A la suite de ces deux deux séances, n'a-t-on pas constaté aussi quelques rhumes ? Tant qu'on y est, pourquoi ne pas les mettre aussi au passif du magnétiseur ?

3e Histoire. — « Deux étudiants en mathématiques s'hypnotisèrent spontanément en regardant leur compas ; il leur devint impossible de dessiner. »

Pauvres enfants ! Sont-ils toujours en extase devant leurs compas, Monsieur ? Quel sort affreux et quel sujet de douleur pour leurs parents ! A t-on pris leurs photographies ?

4e Histoire. — « Un employé des chemins de fer fut pris de convulsions et de folie furieuse, et n'est pas encore guéri. »

Une aventure semblable m'est arrivée, Monsieur. Ce n'était pas un employé des chemins de fer, c'était un jardinier sans

ouvrage, à qui j'avais fait la charité. Le lendemain ou le surlendemain, il était pris de convulsions et mourait du *delirium tremens*. Je tiens toutefois à déclarer que, dans ce temps-là, je ne m'étais pas encore lancé dans l'hypnotisme.

5e HISTOIRE. — « Deux officiers, déjà hypnotisés, ne pouvaient résister aux injonctions qu'on leur faisait de se montrer en public. »

Je ne comprends pas bien, mais je frémis quand même et ne suis pas à mon aise.

6e ET DERNIÈRE HISTOIRE. — « Un jeune homme de 17 ans, fort honorable jusque là, devint d'une moralité plus que douteuse et se livra, vis-à-vis du magnétiseur lui-même, à un absurde chantage. Il resta trois nuits sans sommeil et devint presqu'imbécile. »

Je devrais, Monsieur, accueillir avec un immense éclat de rire ce conte qui a l'air d'être tiré de ces livres de morale bêtes que de sots pédagogues mettent quelquefois entre les mains des enfants. Mais, je ne le puis pas; je suis plutôt indigné, et mes lecteurs doivent ressentir la même indignation que moi. On les prend donc, eux et moi, pour des niais et des imbéciles, à qui l'on peut faire avaler les plus grosses bourdes sans qu'ils regimbent! Comment, voilà le magnétiseur, le tout-puissant magnétiseur, capable de forcer des officiers à se montrer en public ou à se planter immobiles devant des lanternes de fiacre, qui devient à son tour l'objet d'un absurde chantage de la part d'un de ses sujets, d'un jeune homme honorable jusque-là ! Que le magnétisme produise des maux de tête, des convulsions, la folie même, c'est ce que, à la rigueur, on pourrait concevoir Mais qu'il développe l'instinct du chantage chez un honnête garçon, voilà qui dépasse toutes les bornes de la vraisemblance.

Je défie, Monsieur, toutes les drogues de la médecine, tous les scalpels des vivisecteurs et tous les sortilèges des magnétiseurs de renouveler ce miracle.

Si ce jeune homme, « qui devint presqu'imbécile », est encore en vie, j'engage vivement M. Lombroso à bien examiner s'il n'a pas une fossette occipitale, et des dispositions à l'ambidextralité (1).

*
* *

Après ces six histoires, dont je n'ai pas retranché un mot, viennent les généralités obligées : « A Milan et à Turin, beaucoup de spectateurs se sont trouvés mal (tout à fait comme à Bruxelles) ou ont eu, après la représentation, des maux de tête et des insomnies persistantes ; plusieurs se sont endormis spontanément dans la salle. »

L'hypnotisme jouit ainsi des propriétés de la *Revalenta* qui guérit à la fois de la diarrhée et de la constipation.

Une chose m'étonne, Monsieur, c'est que vous vouliez accorder aux médecins le maniement exclusif d'un instrument si capricieux. Car, s'il donne des insomnies aux uns et du sommeil aux autres sans qu'on sache pourquoi ni comment, je ne puis m'empêcher de penser que les médecins seront bien embarrassés d'utiliser convenablement cet agent, et je ne parviens pas à comprendre comment il peut « être un bienfait dans de bonnes mains, mais une véritable peste dans de mauvaises ».

Enfin — et j'aurai reproduit dans son intégralité la lettre de M. Lombroso — reste une dernière phrase : « Tous les médecins de Turin (est-ce bien tous, sans exception? il n'y a pas de docteur Liébeault à Turin ?) MM. les docteurs Bozzolo, Sylva et moi-même, avons noté une réelle aggravation

(1) Je prie les lecteurs de lire tout de suite, à la fin de cette brochure, les deux dernières lettres, qui, dans le fond, sont adressées à M. Lombroso. Cette lecture, je n'en doute pas, les remplira d'admiration pour les procédés historiques du « savant professeur ».

(une réelle, remarquez-le bien, non une imaginaire) dans les maladies nerveuses dont étaient atteints quelques-uns de nos clients qui avaient été hypnotisés ou avaient seulement assisté aux représentations. »

Je me demande en lisant cela, Monsieur, si ce n'a pas été bien imprudent à vous de dire ces choses-là devant les Chambres. Qui sait si ces récits émouvants n'auront pas sur les nerfs de vos collègues la plus déplorable action ?

On comprend d'ailleurs que vous qualifiez de « scandaleux et de dangereux » le métier de l'hypnotiseur Donato, et il y a vraiment lieu de s'étonner qu'on continue à le lui laisser exercer en plein Paris, malgré les adjurations de M. Charcot. Pauvre Paris! Malheureuse France!

* * *

C'est au lecteur maintenant que je m'adresse, et je lui poserai cette question : Des deux affirmations opposées, celle de Lombroso et celle de Léon, où est la plus croyable? Il n'y a pas à en douter ; tous ces faits si horribles se réduisent.... à rien ou à peu de chose.

Mais seraient-ils même absolument vrais (1), qu'il eût suffi d'un geste, d'un mot de Donato pour empêcher l'officier d'artillerie d'être fasciné par les lanternes; pour arracher les deux étudiants à la contemplation de leurs compas ; pour arrêter les convulsions de l'employé des chemins de fer, si elles avaient eu pour cause l'hypnotisme. Il aurait même pu débarrasser les clients de tous les médecins de Turin de leurs maladies nerveuses. Mais les médecins n'ont pas voulu et ils

(1) Je tiens à répéter que tout ceci est la reproduction absolument exacte de ma lettre du 11 février, alors que je n'avais même pas songé à m'enquérir de la véracité de M. Lombroso.

ont préféré le chasser, laissant l'un devant ses lanternes, l'autre en proie aux convulsions, et les mathématiciens les yeux fixés sur leurs compas. Ils avaient sans doute leurs raisons pour agir ainsi.

Toujours est-il qu'ils ont réussi dans leur campagne. Le Conseil supérieur de santé s'est réuni et la majorité de ses membres a obtenu un arrêté d'interdiction. De quoi il ne faut pas s'étonner. Il y a deux siècles et demi que Pascal a dit qu'il est plus facile de trouver des moines que des raisons. Un autre sage a dit aussi que, si l'on veut battre son chien, on trouve toujours un bâton.

Et, depuis la date mémorable de cet arrêté, 14 juin 1886, on ne voit plus à Milan ni à Turin les lanternes fixer sur place des officiers d'artillerie, les compas fasciner les géomètres, les employés des chemins de fer tomber en convulsion, ni les malades guéris redevenir malades. Heureux Turin et Milan! Fortunée Italie!

* * *

J'ai fait à votre suite, Monsieur, le tour de l'Europe, recueillant avec vous les pièces à charge de l'hypnotisme. J'aurais pu les récuser toutes comme n'offrant pas des garanties d'authenticité; je les ai admises toutes sans exception, et mes lecteurs auront pu juger par eux-mêmes de ce qu'elles valent. Vous voudrez bien reconnaître qu'il est impossible de mettre plus de loyauté dans la polémique.

Dans une prochaine lettre, j'aborderai un autre sujet, celui de la liberté de l'hypnotisme.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Liège, le 11 février 1888.

QUATRIÈME LETTRE.

La cause des accidents hypnotiques. — La liberté de l'hypnotisme.

MONSIEUR,

Vous allez me dire peut-être qu'à côté des accidents causés par l'hypnotisme et grossis par la publicité, il y a des accidents dont on ne parle pas. Je le crois, mais ont-ils pour cause l'hypnotisme ou l'hypnotiseur ? Voilà la vraie question.

Des perturbations nerveuses plus ou moins graves se sont manifestées à la suite d'une magnétisation pratiquée par le docteur X. ou le docteur Z. ? De quel droit en tirez-vous argument contre le magnétisme plutôt que contre les magnétiseurs ?

Il s'agirait avant tout de savoir comment ces docteurs ont opéré.

Hypnotiser est un art très spécial. Je sais de grands médecins qui ont toujours échoué dans leurs tentatives, tandis qu'il m'est arrivé d'hypnotiser sous leurs yeux, parfois en quelques minutes, des malades qui avaient résisté à toutes leurs manœuvres, et qu'ils avaient déclarés réfractaires.

Certes, jamais l'hypnotisme, comme moyen thérapeutique, ne sera mieux placé qu'entre les mains d'un médecin — mais c'est à la condition qu'il en possède bien le maniement. Sinon, de cet agent bienfaisant, il fait mieux que personne une peste, pour emprunter votre expression.

J'ai dans mes dossiers des faits probants à cet égard.

Ce qui me retient de les publier, malgré leur intérêt, c'est un sentiment assez complexe. Je ne voudrais point paraître me faire un piédestal des insuccès de mes confrères en hypnotisme. De plus, je comprends les maladresses — qui n'en commet pas? — elles tiennent souvent à un rien.

J'ai tout dernièrement encore, devant trois médecins, qui portent des noms connus dans la science, montré comment un mot maladroit, une insistance tant soit peu trop prolongée, peut faire perdre tout le fruit d'une longue médicamentation.

Ainsi voilà qui est bien entendu.

Si, dans une certaine enquête, qu'un certain corps savant veut faire, on me vient avec des faits tirés de la pratique de Monsieur tel ou tel, pour accuser l'hypnotisme d'être dangereux, je rétorque l'argument, et j'accuse Monsieur tel ou tel de ne pas savoir se servir de cet instrument, « bienfait dans de certaines mains, mais peste dans de mauvaises ».

Il en est de l'hypnotisme comme de la chirurgie : tant vaut l'opérateur, tant vaut la méthode.

Une chose m'étonne, c'est que, dans votre discours, vous avez passé sous silence l'opinion de l'école de Nancy, la première école d'hypnotisme du monde. Cependant vous êtes allé la visiter. Là opère le vétéran de l'hypnotisme, le docteur Liébeault, qui le pratique depuis trente ans, et qui, comme je l'ai dit précédemment, doit, à l'heure qu'il est, avoir hypnotisé sept à huit mille personnes. Là se trouve le docteur Bernheim, qui en a aussi hypnotisé plusieurs milliers. Vous avez dû les interroger. Que vous ont-ils répondu? Vous n'en dites rien.

Je vais répondre à votre place. J'ai déjà fait connaître l'avis de M. le docteur Liébeault. Voici ce que m'écrit M. le professeur Bernheim : « Pour ma part, sur des milliers d'hypnotisations que j'ai pratiquées, je n'ai jamais vu le moindre

inconvénient en résulter. Sans doute, des sujets très impressionnables peuvent, sous l'influence émotive d'une *autosuggestion*, présenter quelques troubles nerveux ; mais ceux-ci, un opérateur prudent les calmera toujours par la suggestion. Quant aux hallucinations provoquées, elles ne laissent pas plus de traces que les rêves, puisque, comme vous le dites, ce ne sont que des rêves provoqués. »

Quand j'appelle l'école de Nancy *la première* école d'hypnotisme du monde, n'allez pas croire, Monsieur, que je veuille bénéficier du procédé contre lequel j'ai lancé quelques épigrammes dans mes lettres précédentes, et qui consiste à combler d'épithètes élogieuses ceux dont on invoque le témoignage. Je ne suis jamais allé à Nancy et ne connais personnellement aucun des savants de cette ville. Lorsque, à Paris, j'ai fait plusieurs visites à la Salpêtrière, je connaissais le différend qui sépare les deux écoles, et des démonstrateurs connus dans la science m'ont fait voir tous les phénomènes qui, à leurs yeux, le tranchaient en leur faveur. Rentré à Liége, j'ai commencé mes expériences avec la conviction que Paris avait raison et que Nancy avait tort. Dès le premier jour, j'ai été désorienté. J'ai raconté tout au long, dans la *Revue philosophique*, la série de mes étonnements ; et alors, de moi-même, je suis arrivé à la conviction opposée.

Je rencontrerai plus tard l'opinion de M. Charcot, qui assimile l'hypnotisme à une névrose. Or — je tiens à le dire dès maintenant — l'école de Nancy professe l'opinion diamétralement contraire. Travaillant dans l'entière indépendance de mon esprit, j'ai trouvé qu'elle avait la vérité pour elle. La névrose n'a rien de commun avec l'hypnotisme, absolument rien.

* * *

Je ne perds pas de vue la question des spectacles, qu'au

nom de la santé publique vous voulez interdire. J'ai établi que l'hypnotisme n'avait en soi rien de dangereux. Il est moins dangereux à coup sûr entre les mains d'un Hansen, d'un Donato, d'un Léon, que dans celles de Monsieur X. ou de Monsieur Z., eussent-ils les plus beaux diplômes, du moment qu'ils ne possèdent pas l'art d'hynotiser.

Des personnes hypnotisées en public « s'en sont très mal trouvées » ; Eh bien ! ces personnes n'avaient qu'à adresser une plainte aux tribunaux contre l'hypnotiseur, et tout était dit. Le Code n'est nullement désarmé.

Il me revient qu'à Bruxelles la mode s'est introduite dans certains salons de jouer avec l'hypnotisme. Qu'y faire ? Seulement, s'il arrive à l'amateur, médecin ou profane, d'avoir quelque mésaventure et s'il y a plainte justifiée, qu'on le punisse, voilà tout.

Notez bien que c'est une concession gratuite que je vous fais là. Je doute fortement que ces jeux inconsidérés soient jamais suivis d'un malaise digne d'être noté.

Au nom de la santé publique ! Mais alors il faut aller jusqu'au bout. Il faut dénoncer à la législature les spiritueux et le tabac ; le carnaval et les kermesses ; les pèlerinages aux chapelles et aux grottes miraculeuses, et les plongeons dans les piscines sacrées ; la vente des médailles et des chapelets bénits, dont le moindre tort est d'endormir le malade dans une fausse sécurité, et les fêtes des saints guérisseurs, où l'on se livre à des pratiques dangereuses, comme chez nous, à l'église St-Jacques, lors de la fête de Ste-Odile, le frottement sur les yeux des patients, à tour de rôle, d'un morceau de ouate plus propre à transmettre les maladies qu'à les guérir ; vous allez tonner contre de tels abus.

Mais non ! vous ne le ferez pas.

Pourquoi ? parce qu'il vous répugnera d'attenter à la liberté ! S'il en est ainsi, Monsieur, si vous admettez que, devant un public avide d'émotions — en partie malsaines —

un Blondin peut s'exhiber faisant des exercices sur la corde raide à vingt mètres de hauteur ; un Bidel entrer dans une cage aux lions; un équilibriste faire sur des tréteaux un échafaudage de tables et de chaises branlantes, au-dessus duquel il grimpe au risque cent fois de se rompre le cou ; une danseuse en maillot se montrer comme nue sur la scène; ou, dans les cafés-concerts, une chanteuse à la voix éraillée débiter d'allumantes polissonneries, dites-moi pourquoi et de quel droit vous voulez m'empêcher, moi, de me faire hypnotiser et de me donner en spectacle ?

De danger, il n'y en a pas; d'immoralité, pas davantage. — Eh ! bien, pourquoi ?

*
* *

Je prends la défense d'une cause qui ne me rapporte rien, mais qui est la cause commune de la liberté, de la science et de l'humanité. Car les spectacles publics, que vous voulez interdire, sont non-seulement amusants et curieux, mais instructifs et nécessaires.

Instructifs — au même titre que les expériences de chimie et de physique ou les promenades dans les musées. Est-ce que la machine humaine en action n'est pas au moins aussi intéressante qu'une machine électrique ou la vue de nos organes dans des bocaux à esprit de vin ? Ce n'est jamais un malheur d'être trop instruit. Il n'est d'ailleurs plus possible aujourd'hui de mettre des lumières sous des boisseaux L'hypnotisme et sa singulière puissance sont connus d'une foule de gens. Le seul remède à certains dangers qu'il peut présenter en est la divulgation.

Nécessaires. — Ici je m'arrête et reprends les choses de plus loin.

Votre thèse, Monsieur, aboutit à des conséquences que vous n'avez probablement pas vues.

Tous ceux qui font de la thérapeutique suggestive savent qu'il est souvent important de vérifier des conjectures ou des conclusions par des expériences de contrôle. On recherche dans ce but des sujets exceptionnels par la nature de leur affection et tels qu'on en rencontre parfois dans les hôpitaux. Mais si ces sujets n'ont jamais vu d'hypnotisés, ou s'ils n'ont jamais entendu parler d'hypnotisme, ils sont la plupart du temps des plus réfractaires. Force est bien alors de leur donner d'autres malades en spectacle, spectacle qui est souvent inopérant, parce qu'il est suspect et mal compris, et qui sera inefficace si le sujet ignorant qu'on veut endormir est, par exemple, aveugle ou sourd. Cette nécessité, qui fait de l'expérimentateur un montreur de phénomènes, imposant aux malades un rôle qui peut ne pas leur aller, n'existerait pas si le sujet avait déjà assisté à des représentations publiques.

Et c'est ainsi qu'on en viendrait à organiser de ces représentations dans les hôpitaux. C'est d'ailleurs ce que l'on a déjà fait, et c'est un droit que revendique en quelque sorte M. Charcot dans ces lignes, que vous reproduisez et qu'ainsi vous faites vôtres :

« Au nom de la science et de l'art, la médecine a enfin, dans ces derniers temps, pris définitivement possession de l'hypnotisme, et c'était de toute justice, car elle seule peut savoir l'appliquer convenablement et légitimement, soit au traitement des malades, *soit aux recherches physiologiques et psychologiques.* »

Rien de plus clair.

La médecine réclame les malades pour les faire servir aux *recherches physiologiques et psychologiques!* En fait, c'est ce qui se passe à la Salpêtrière, c'est ce qui se passera dans tous les laboratoires et dans toutes les écoles. — Voir mon opuscule intitulé : *Une visite à la Salpêtrière*, 1887, qui a paru dans la *Revue de Belgique*, et mon travail déjà cité sur *l'Origine des effets curatifs de l'hypnotisme.*

N'allez pas vous imaginer que je fais du sentimentalisme outré. Je veux seulement dire ceci que, s'il s'agit d'avoir des sujets à expériences, il vaut cent fois mieux s'adresser à la bonne volonté des biens portants — et l'on en aura toujours à sa disposition, grâce aux spectacles publics — que de recourir aux malades.

Aussi il faut se connaître en hypnotisme comme je me connais en jurisprudence, pour qu'un conseiller à la Cour de Besançon, M. Fédericq De la Croix, dont vous invoquez l'autorité, demande « l'établissement de sanctions pénales pour empêcher que les pratiques du somnambulisme et de l'hypnotisme soient tolérées de la part d'individus non docteurs en médecine et sans le consentement exprès du sujet à endormir » et, en outre, l'interdiction des expériences de ce genre en dehors « des écoles et des laboratoires ».

Un autre incompétent, M. Darlu — vous ne le citez pas — va même plus loin (voir *Revue phil.*, juin 1887, p. 570) : il dénie à toute personne le droit de se soumettre, *même librement!* à des expériences d'hypnotisme, et cela au nom des droits de l'âme humaine. Il concède l'hypnotisation comme « traitement médical » et encore « à deux conditions : que le traitement soit prescrit et dirigé par un médecin, qu'il ne comporte aucune action qui n'ait pour but la guérison du malade, c'est-à-dire qu'il exclue toute expérience ».

Ce grave rigoriste n'a pas vu que sa proposition avait cette conséquence singulière qu'on appliquerait d'emblée l'hypnotisme aux malades sans l'avoir jamais appliqué auparavant. Après tout, peut-être pense-t-il qu'on peut l'expérimenter sur des animaux avant de l'essayer sur l'homme — à moins toutefois qu'il ne soit de l'avis de cet ancien qui ne voulait pas qu'on allât à l'eau avant d'avoir appris à nager.

Il faudrait cependant, Monsieur, mettre un peu de logique dans le choix de vos autorités. Voilà ce M. De la Croix, un conseiller, qui veut réserver l'hypnotisme aux seuls méde-

cins, et plus haut vous invoquez la parole de M. Liégeois, un professeur de droit, qui a étayé ses opinions en partie sur des expériences personnelles. Or, M. Liégeois n'est pas médecin, ses expériences lui ont servi à soulever le premier la question de l'irresponsabilité des hypnotisés — question que j'examinerai prochainement.

*
* *

Je pourrais aller plus loin, Monsieur, et dire que la mesure que vous réclamez est anti-scientifique et inutile.

Anti-scientifique, parce que c'est à ces magnétiseurs nomades que la science est redevable de beaucoup de progrès. Les spectacles d'hypnotisme lassent vite la curiosité publique. Pour la ranimer, il est nécessaire de renouveler les méthodes d'hypnotisation et les phénomènes produits.

C'est ainsi que moi-même, j'ai beaucoup appris aux séances que Léon nous a données dernièrement à Liège, et je n'ai pas caché ma satisfaction, comme le témoigne l'article que je leur ai consacré dans le *Journal de Liège* du 4 novembre 1887.

La manière dont Léon hypnotisait les sujets est une chose tellement étonnante, que, pour reprendre une expression de votre discours, avant de l'avoir vu, j'aurais eu de la peine à le croire. Et cette méthode est appelée à rendre les plus grands services dans une foule de cas. Je m'en suis déjà servi et je vous engage fortement, si Léon se rend à Bruxelles, à assister à ses représentations, au lieu de demander qu'elles soient entravées (1). Je ne doute pas que la vue de ce qu'on vous montrera ne modifie grandement votre manière de voir et ne vous inspire un autre discours, cette fois-ci en faveur de la liberté.

---

(1) Léon est actuellement (fin mars) à Nancy. Malgré les observations d'une certaine presse, le maire a autorisé ses représentations.

Voilà comment les représentations publiques profitent à la science. Aussi, quand les magnétiseurs-artistes n'auront plus rien à inventer, toute interdiction sera inutile; les représentations cesseront d'elles-mêmes; la curiosité publique sera saturée. Ne forgez pas des armes contre un ennemi vieilli et épuisé.

Déjà, lors de son dernier séjour à Liège, malgré l'intérêt de ses séances, Léon n'a pas dû s'enrichir. Donato, avec son grand art de la réclame, a tellement épuisé le champ que l'on ne peut plus y faire que de maigres récoltes.

Au surplus, veuillez encore le remarquer, si les opinions de M. De la Croix et les vôtres avaient prévalu, M. Liégeois, qui se regarde comme un débiteur de Hansen, n'aurait pu faire ses expériences, ni MM. Pierre Janet et Bergson; et, quant à moi, je n'aurais jamais pu montrer comment on ravive la mémoire des hypnotisés, ni quel rôle joue l'imitation dans les phénomènes de l'hypnotisme, ni quelle est la nature de la prétendue veille somnambulique et des phénomènes de suggestion à échéance; enfin, Monsieur, on en serait encore à croire que l'hypnotisme n'a d'action que dans les maladies nerveuses — théorie de M. Charcot — tandis que j'ai montré son action puissante dans des cas de lésions cérébrales, et dans des cas de traumatisme, par exemple, de brûlure.

* * *

Sans relever la prétention étrange de réserver les expériences *psychologiques*, non pas aux psychologues, mais aux médecins, je veux montrer en peu de mots, que le monopole qu'on voudrait accaparer est irréalisable, même en thérapeutique.

Comment en effet punir quelqu'un qui se borne à dire aux gens qui viennent le consulter: « Allez, vous n'avez plus mal »? Car tout le secret consiste à dire ces mots. ... d'une certaine façon.

Mais de plus, Monsieur, l'hypnotiseur, dans une foule de cas — et ce serait un crime de lèse-humanité s'il agissait autrement — est bien forcé de remettre son pouvoir à des membres de la famille du malade même.

Je citerai par exemple, les cas de palpitations ou de suffocations. Voyez-vous courir après le médecin hypnotiseur — quand le malade suffoque et se cyanose? Car, vous ne l'ignorez pas, l'hypnotiseur le plus capable ne peut presque jamais agir sur le malade qu'un autre a endormi. En attendant qu'on ait trouvé le bon, celui qui est doué du pouvoir requis, le patient aura cent fois le temps de passer de vie à trépas. C'est pourquoi l'hypnotiseur est tenu, dans des cas semblables, de transmettre son pouvoir à autrui.

Si je m'en rapporte à ma propre expérience et à celle d'un docteur de mes amis qui traite beaucoup par l'hypnotisme, cette transmission n'a jamais donné lieu à aucun abus. Les membres de la famille à qui ce pouvoir est communiqué, en usent avec ponctualité et avec tact.

S'il y a eu des exceptions, Monsieur; si certaines personnes en pareille occurence ont imprudemment joué avec leurs malades... c'est que — j'hésite à le dire — pour les gens curieux de recherches physiologiques et psychologiques, un hypnotisé est un jouet si tentant et si commode !

Dans une prochaine lettre, j'examinerai la question de la liberté chez les hypnotisés. Ici, j'aurai peut-être d'étonnantes révélations à vous faire.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Liège, le 15 février 1888.

CINQUIÈME LETTRE.

Les légendes sur l'hypnotisme. — La prétendue obéissance passive des hypnotisés.

MONSIEUR,

C'est une singulière histoire que celle du magnétisme animal. Il s'est révélé d'abord comme une chose merveilleuse et le charlatanisme s'en est emparé. Pendant tout un siècle, les sceptiques — faut-il rappeler que c'étaient pour la plupart des médecins? — nièrent les faits les mieux établis et les plus faciles à constater. Mais la vérité finit par l'emporter. C'est ce que vous reconnaissez vous-même : « Actuellement, Messieurs, la réalité des faits hypnotiques est admise par tout le monde ; elle est vite démontrée pour ceux qui examinent ces faits sans idée préconçue, sans parti pris. »

C'est là un exorde insinuant, et qui prédispose l'auditeur ou le lecteur à vous écouter ou vous lire avec déférence.

Malheureusement, le corps médical, dans sa conversion qui date d'hier et qui est loin d'être générale, a passé tout à coup d'une incrédulité injustifiable à une crédulité exagérée. Ainsi arrive-t-il dans toute réaction. Vous nous avouez, dans un passage que je citerai plus bas, que l'année dernière encore, vous vous refusiez à admettre les faits hypnotiques, et que c'est après vos voyages à Paris et à Nancy que la foi vous est venue. A partir de ce moment, vous avez accepté

de toutes mains, sans critique, les histoires les plus saugrenues, les contes les plus invraisemblables, voire des mensonges, comme je le montrerai.

Vous avez accueilli de même, les légendes qui courent sur le compte des somnambules, la légende de l'obéissance passive des hypnotisés, la légende de leur oubli au réveil des actes posés dans leur sommeil, la légende de leur état névrotique.

Certes, ces légendes sont encore admises par des auteurs qui n'ont observé qu'un certain côté des phénomènes et qui ont fait des généralisations trop hâtives; vous les avez trouvées, probablement, dans les livres ou le livre que vous avez lu. Vous êtes donc jusqu'à un certain point excusable. Si l'on ne devait jamais parler que des sujets que l'on connaît, on n'ouvrirait presque jamais la bouche, et vous vous êtes dit que cela ne convenait pas à un représentant.

*
* *

Je vais combattre et détruire ces légendes qui font un si bel effet dans votre exorde. Je commence par la plus sombre de toutes, l'annihilation de la volonté chez les hypnotisés.

Vous dites ceci : « Ce qu'il y a d'effrayant, Messieurs (il est vraiment curieux de voir toutes les choses effrayantes que l'hypnotisme renferme dans ses flancs; qui s'en serait douté, à voir le train du monde?) c'est que les actes effectués sous l'influence de la suggestion, s'ils le sont même à un moment éloigné, paraissent provenir de l'initiative du sujet en état de suggestion; c'est que même celui-ci croit qu'ils viennent de son propre fonds, qu'ils lui sont tout à fait personnels : il est convaincu qu'il exécute librement ces actes ».

C'est à faire frémir; mais — et c'est mon opinion raisonnée — cela est peut-être (1) radicalement faux. Dès le premier

(1) Je tiens à ce que le lecteur fasse attention à ce *peut-être*. Les expériences qui seraient de nature à enlever toute espèce de doute, sont des plus difficiles à imaginer. C'est ce que je montrerai ailleurs.

jour où *j'ai pratiqué* l'hypnotisme, mon attention a été attirée sur ce point important; j'ai eu des doutes, et, après avoir inventé une méthode dont je parlerai prochainement, pour raviver la conscience des hypnotisés, j'ai institué des expériences en vue d'élucider la question. Une partie de ces expériences ont été relatées dans deux longs articles publiés dans la *Revue philosophique*, février et mars 1887.

Elles prouvent à l'évidence que le sujet sait qu'il obéit à une injonction étrangère, et s'il l'a oublié à son réveil, il suffit d'en provoquer le rappel pour lui faire retrouver et la nature et même l'auteur de l'ordre.

M. Beaunis, dont vous invoquez l'opinion, semble, il est vrai, vous donner raison. Seulement mes expériences sont venues après l'apparition de son ouvrage. J'ai eu à ce sujet une correspondance avec lui (voir *Revue phil.*, avril et mai), et je lui ai montré que ses propres expériences venaient à l'appui de mon opinion. Il vous suffira de les relire dans son livre pour voir que les sujets se regardent comme contraints. Je voudrais ici citer les passages, mais je crains d'allonger cette lettre outre mesure. Voici cependant un interrogatoire consigné par Beaunis lui-même (p. 82 et 83) : « Qu'avez-vous fait tout à l'heure? — J'ai volé une cuiller. — Pourquoi? — *Je ne sais pas.* — Savez-vous que c'est très mal? — *Je ne pouvais faire autrement, ce n'est pas ma faute, j'étais poussée.* »

Avec un autre sujet, mêmes questions, mêmes réponses.

* * *

Je continue la citation : « L'hypnotisé, dites-vous, est un instrument passif, vis à vis de celui qui fait une expérience sur lui. » Vous ajoutez que « ce sont là des faits bien étranges, bien extraordinaires » et que « avant de les admettre, avant d'y croire, vous avez dû aller visiter les écoles de Paris et de Nancy ».

Alors, Monsieur, vous les avez enfin vus ces faits étranges, là bas, dans ces régions lointaines? Que ne les racontiez-vous donc? Ceci me donne l'envie de m'aventurer dans ces parages; car où n'irait-on pas pour voir de l'étrange et de l'extraordinaire, quand on ne rencontre autour de soi, dans la vie, dans les livres, dans les discours, que du banal? Vous citez encore à ce propos, un extrait d'une brochure de M. Liégeois datant de 1884 : « Toute personne, mise en état de somnambulisme, devient, entre les mains de l'expérimentateur, un pur automate, tant sous le rapport moral que sous le rapport physique... le somnambule semble se porter de lui-même au devant des désirs de la personne qui l'a endormi... Toute spontanéité a disparu; une volonté étrangère a comme chassé du logis qu'elle occupait sa volonté propre; tout au moins, elle fixe elle-même les limites de son domaine, ne laissant à la pauvre expulsée que les parties du gouvernement qu'elle décharge ou rejette » !

Voilà ce qu'écrivait M. Liégeois en 1884. Dans mon opuscule (*Une visite à la Salpêtrière*, 1887, p. 36), ayant précisément sous les yeux le mémoire de M. Liégeois, que j'appréciais très favorablement dans une note, je disais ceci : « En théorie, une pareille puissance est tout ce qu'il y a au monde de dangereux. Je crois qu'en pratique cependant, sauf en ce qui concerne les abus corporels et les testaments, elle ne l'est pas ou l'est peu. On s'alarme, me semble-t-il, outre mesure. « Les raisons de ma sécurité », ajoutais-je dans la note, « je ne puis les développer ici. »

C'est que, en matière scientifique, il faut des présomptions bien fortes pour jurer sur la parole d'autrui. On ne peut assez se défier des généralisations hâtives.

M. Claretie est allé à la Salpêtrière pour y chercher les éléments de son *Jean Mornas*. Tous nous sommes plus ou moins des romanciers à la façon de M. Claretie. La presse surtout nous convie tous les jours, pour ainsi dire, à créer

des romans, et, devançant l'avenir le plus reculé, le moindre journaliste entrevoit dans toute nouveauté scientifique des conséquences extrêmes que l'inventeur même n'y a pas soupçonnées. Que n'a-t-elle pas dit et que ne dit-elle pas encore à propos des soi-disant découvertes de M. le Dr Luys, si bien mises à néant par M. Bernheim (1)?

Donc, Monsieur, après avoir professé les mêmes idées, je n'ai pas tardé à changer d'avis du jour où j'ai pu travailler moi-même. Dès ce jour, mes observations et mes expériences m'ont prouvé que cet anéantissement de la volonté chez le somnambule ne paraît guère aussi absolu qu'on se plaît à le proclamer. Je n'ai pas encore eu le temps de les publier toutes. Je sais que ce n'est pas pour cela que vous les ignorez, mais la raison est quand même suffisante.

*
* *

Je citerai seulement quelques faits tellement significatifs qu'ils tranchent, pourrait-on dire, absolument la question — au moins pour la Belgique. Je les donne à éplucher, comme j'ai épluché ceux du docteur Lombroso.

1er FAIT. Lorsque mon collègue et moi eûmes fait tomber en somnambulisme la jeune hystérique aphone dont j'ai déjà parlé — c'était une servante — nous la fîmes assister à une représentation théâtrale. La représentation finie, elle sortit

(1) Voir dans le *Journal de Liège* mes deux articles du 12 novembre et du 13 décembre 1887. Aujourd'hui ces découvertes sont mises à néant par l'Académie de médecine de Paris, qui, je dois le dire, n'aurait pas dû s'ingérer dans une question de fait. Que serait-il arrivé si la Commission ne s'était composée que de docteurs Luys? la médicamentation à distance en eût-elle été plus vraie? Dans l'affaire de Louise Lateau, l'Académie de médecine de Belgique n'a-t-elle pas été amenée à laisser la porte ouverte à l'interprétation miraculeuse?

et chercha partout après sa maîtresse. Elle ne la voyait pas. Nous offrîmes de la reconduire en voiture ou à pied jusque chez elle ; *elle ne voulut* jamais accepter cette suggestion : « Non, Monsieur, j'attends Madame, je ne retourne qu'avec Madame. » Ainsi la première personne hypnotisée que j'avais sous la main s'obstinait à repousser une proposition suggérée qui n'avait rien de bien criminel, mais qu'elle regardait comme compromettante.

2e FAIT (relaté dans mon article sur la « Mémoire des hypnotisés », *Revue phil.*, mai 1886). Le petit garçon, sujet de Donato, à qui je voulus faire prendre une montre, me regarda avec des yeux pleins d'horreur et se sauva avec une telle fougue à travers l'escalier qu'il me causa la plus grande peur que j'aie eue de ma vie. Car moi seul je pouvais le réveiller et il fuyait mon approche. Par parenthèse, s'il en était résulté un accident, on l'aurait mis sur le compte de l'hypnotisme au lieu de le mettre sur celui de l'hypnotiseur.

Je passe sans transition à des faits tout récents.

3e FAIT. En novembre dernier, le magnétiseur Léon nous invita, mon collègue Nuel, les docteurs Van G.... et Henrijean — je cite les témoins — et moi à une séance intime. Il nous présenta quelques-uns de ses sujets qui ne venaient pas sur la scène, entre autres, une jeune fille de vingt ans, de Liège, de condition très modeste, somnambule absolument parfaite.

Désireux de nous montrer le pouvoir qu'il avait sur elle, il lui commanda de venir l'embrasser. Elle n'a jamais voulu, Monsieur ! Cette fille n'était pas belle, mais l'air de résolution et de défi qu'elle prit à l'injonction de Léon la transfigura tout à fait. M. Nuel ne rêvait que de la photographier sous cet aspect. Léon lui montrait sa joue en l'attirant ; elle s'approchait peu à peu, puis, arrivée à un

mètre du magnétiseur, elle se retirait avec un geste superbe de farouche pudeur. La lutte dura plus d'un quart d'heure, et Léon en fut pour du fluide dépensé en pure perte.

Dans cet ordre d'idées, le Dr Gust. Le Bon, de Paris, m'a conté des histoires encores plus significatives.

4e FAIT. Une jeune personne, affligée d'une surdité presque absolue, est soumise par moi à des exercices qui ont pour but de lui rapprendre à distinguer les consonnes. Pour ces exercices, j'ai des collaborateurs. Il s'agissait un jour de lui faire distinguer *ga* de *ca*. Elle a répété *gaga*, *caga*, *gaca*; mais, arrivée à la quatrième et dernière combinaison, elle n'a jamais voulu en souiller sa bouche. Nous croyions qu'elle n'entendait pas; jusqu'à ce que, las de crier, nous avons enfin soupçonné la cause de sa surdité — cette fois-ci volontaire.

5e FAIT. Après la lecture de votre discours, j'ai refait avec cette même personne, qui est pourtant hypnotisable au dernier degré (c'était le dimanche 29 janvier), une expérience toujours dans cette même direction : j'ai voulu lui faire embrasser une poupée. Pendant une demi-heure entière, j'ai lutté. Dans son hypnose, elle me répétait sans cesse : « Demandez-moi autre chose; j'embrasserai Madame, Mademoiselle, vous-même si vous voulez; mais une poupée, jamais! C'est un acte ridicule. » Elle a fini par prendre la poupée et la jeter par terre.

Dans une lettre écrite à une amie le 14 janvier, qui m'a été communiquée et où elle note ses impressions, je lis une restriction caractéristique : « Cette obéissance passive, *jusqu'à un certain point cependant...* »

Voilà des faits, des faits tirés de l'observation et de l'expérience, mis en lumière par quelqu'un qui, comme vous, Monsieur, ne craint rien tant, en matière scientifique, que « l'idée préconçue ou le parti pris ».

J'espère qu'ils sont rassurants, et que désormais les

lecteurs qui me font l'honneur de me lire, en dormiront plus tranquilles.

*
* *

D'ailleurs où sont les crimes commis à l'aide de l'hypnotisme ? Avant d'alarmer la société, attendez donc qu'il y ait un sujet d'alarme; avant d'armer le juge, attendez donc qu'il y ait un coupable.

Certes, j'invite les magistrats et les législateurs à étudier la question de l'hypnotisme, à lire la brochure de M. Liégeois, et d'autres ouvrages; mais surtout à s'éclairer par la vue directe des faits et à se former par eux-mêmes une opinion raisonnée. Ne nous mêlons pas à l'aveugle de sauver une société qui ne court aucun danger.

Vous me demanderez sans doute, Monsieur, comment il se fait que M. Liégeois, et d'autres avec lui, auraient pu se méprendre ainsi sur les somnambules. Je puis vous satisfaire.

Voici sur quel genre d'expériences on s'est fondé pour conclure l'inconscience absolue des hypnotisés et leur obéissance passive. On a dit, par exemple, à l'un deux, en lui présentant un tortis de papier : Voilà un poignard; frappez-en cette personne! et l'hypnotisé y allait sans hésitation et frappait. Mais un doute s'élève : l'hypnotisé ne sait-il pas qu'on lui demande de jouer une comédie? ne sait-il pas que ce qu'il tient en main n'est pas un poignard, mais un objet inoffensif? et comme il est complaisant, ne joue-t-il pas la comédie, comme lui seul sait la jouer, avec une perfection inimitable? Je suis porté à croire que si, devant le petit garçon, j'avais mis, non une montre, mais un morceau de carton, il n'aurait pas fait de difficulté de faire semblant de le voler (et c'est encore à voir); que si à un somnanbule on mettait en main un poignard, il ne frapperait pas — à moins qu'on n'ait à faire à une espèce de Lacenaire latent, ou peut-être même tout simplement à un boucher ou à un

vivisecteur. Je reconnais toutefois volontiers qu'on n'a jamais poussé l'expérimentation jusque-là et que la chose serait à examiner de très près. J'ai pu depuis faire une expérience de cette nature dans d'excellentes conditions. Elle a été pleinement confirmative. D'autres m'ont paru douteuses. Mais les expériences décisives sont si difficiles à imaginer et à exécuter !

*
* *

Ce que j'avance ici sur la conscience des hypnotisés était, le 15 janvier encore, jour où je l'ai exposé dans une conférence publique sur l'hypnotisme, une pure vue de mon esprit. J'ai mieux à vous offrir qu'une conjecture. Le 23 janvier, en petit comité, la personne dont j'ai parlé en dernier lieu consentit à faire pour une deuxième fois, l'expérience du portrait. Elle la réussit parfaitement. Réveillée, elle redressa *spontanément* un point de l'explication que j'en donnais à l'assistance. Or, il se trouve que ce point est admirablement traité et élucidé dans la lettre confidentielle du 14 janvier, dont j'ignorais l'existence et dont je demande la permission de citer cet extrait :

« La première (expérience) fut faite avec quelques feuilles de papier sans tache aucune pouvant servir de point de repère. Après avoir marqué préalablement par derrière l'une de ces feuilles, M. D. me fixe fortement l'attention sur elle, en me persuadant d'y voir son portrait ou celui de toute autre personne désignée. Lorsque je crois le distinguer assez nettement pour être capable de le retrouver parmi les autres feuilles, ce papier m'est repris et mêlé au paquet. Ensuite le tout m'est rendu, et, les repassant une à une, je retrouve sans difficulté la feuille au portrait que je continue à y voir même lorsque la tête se trouve placée en bas.

« On pourrait croire que cette image, aussi fortement fixée qu'elle soit, me donne l'illusion complète d'une photographie avec laquelle je pourrais peut-être la confondre. Erreur! *Je sais parfaitement* que la feuille qui m'est présentée *est* et *reste immaculée*, et que je n'obéis qu'à un ordre reçu en me représentant l'image qui m'est suggérée (quelle précision!) Je me figure peu à peu les traits que je dois y voir, et lorsque l'ensemble est assez homogène pour former un portrait complet, je le fixe pour ainsi dire sur le papier qui m'est soumis et c'est cette même illusion que je retrouve chaque fois que cette feuille m'apparaît sous les yeux. L'imagination et l'esprit attachent l'image sur le papier blanc, l'un et l'autre la retrouvent.

« Il en est de même de l'espèce d'hallucination qui se produit lorsque l'expérimentateur vous suggère l'idée de vous représenter un objet quelconque, par exemple, voir voler un pigeon ou un papillon dans une chambre. Bien que les voyant distinctement, au point de pouvoir suivre leur vol et leurs moindres mouvements, *je n'ai pas douté un instant que cette impression fût purement imaginaire*, ce qui ne m'a guère empêché, à mon réveil, de me souvenir des moindres détails perçus, voire même des couleurs que j'avais attachées à l'oiseau ou à l'insecte désignés. En un mot, si l'on dupe en quelque sorte le sujet en le faisant entrer pour quelques instants dans le domaine du rêve ou de l'imagination, celui-ci a parfaitement conscience de l'influence à laquelle il est soumis, à la condition toutefois de ne pas lui enlever la mémoire. »

La personne continue par ces mots significatifs: « Il en serait tout autrement, *ce me semble*, si l'expérimentateur annihilait cette faculté, le sujet ne se souvenant plus des termes ni des détails de la suggestion, ni même du moment auquel elle lui a été faite. Il obéirait inconsciemment et se soumettrait à l'ordre reçu, sans avoir l'impression de subir

une influence étrangère. Il croirait de son propre chef voir l'objet désigné et aurait la persuasion de le voir en réalité. »

J'ai terminé la citation par ce singulier passage qui montre le sujet se faisant une auto-suggestion. J'ai lieu de m'attendre que, si j'essayais de lui enlever la mémoire, les choses se passeraient comme il le croit. Avis aux expérimentateurs.

* * *

Vous me saurez gré d'avoir mis ces passages sous les yeux du public. Je déflore, en ce faisant, un travail dont j'étai. en train de rassembler les matériaux. Mais le haut intérêt que j'attache à la question que vous avez si brusquement soulevée, m'a fait passer par dessus cette considération.

Je crains toujours, Monsieur, qu'il ne reste un petit coin de votre discours, où vous puissiez dire que je ne vous ai pas poursuivi. Cette question de la liberté et de la conscience des hypnotisés aurait besoin d'être traitée longuement, et je crains de fatiguer, non vous qui me lisez, je suppose, avec intérêt et curiosité, mais les autres lecteurs. Je crois tenir l'explication de certains faits curieux que j'ai contribué à faire connaître (voir mes articles sur *La prétendue veille somnambulique*). Mais la sagesse dit qu'il faut savoir se borner, et j'écoute, à regret, sa voix.

Vous le reconnaîtrez, j'ai fortement ébranlé la légende concernant l'obéissance passive des hypnotisés. J'en toucherai encore quelques mots dans la prochaine lettre où j'aborderai les légendes du souvenir aboli et de la névrose.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Liège, le 18 février 1888.

SIXIÈME LETTRE.

Les légendes de la névrose et de l'oubli. — Les véritables dangers de l'hypnotisme.

MONSIEUR,

J'ai fait justice de la légende de l'asservissement absolu de l'hypnotisé à l'hypnotiseur. Je vais m'attaquer à la légende de la névrose, la plus terrifiante de toutes celles qui figurent dans votre discours et qui fut mise à la mode par l'école de la Salpêtrière.

Le magnétisme animal compte aujourd'hui plus d'un siècle d'existence. A peine Mesmer l'avait-il fait connaître — en l'appuyant sur une hypothèse autant métaphysique que physique, qui ne compte plus aujourd'hui que de rares partisans — que Puységur découvrait le somnabulisme artificiel, et Faria la puissance de la suggestion. Au fond, l'hypnotisme était créé. Mais, exploité d'un côté par des charlatans ou des illuminés, traqué de l'autre par des médecins et de soi-disant savants, il se voyait solennellement condamné, le 1er octobre 1840, par l'Académie de médecine de Paris, qui décida qu'à l'avenir elle ne s'occuperait plus de lui non plus que de la quadrature du cercle. Or, en 1841 — le sort réserve de ces railleries aux corps savants — Braid faisait paraître sa *Neurhypnologie*, où il démontrait que le somnambulisme et ses phénomènes peuvent se provoquer par la contemplation d'un point brillant.

On était de cette façon mis en possession d'un moyen physique, pratique et simple, d'étudier l'hypnotisme. Mais il faut véritablement sauter jusque vers 1875 à 1878 pour voir l'hypnotisme vulgarisé; et il l'a été par les Donato, les Hansen et les Léon. Avant eux, on avait vu fréquemment des magnétiseurs promener de ville en ville des somnambules plus ou moins sensibles, plus ou moins lucides, et les noms de quelques-uns sont même restés célèbres. Hansen, lui, quand il vint à Liège, n'avait pas de sujets. Il louait une salle, convoquait le public, invitait les personnes présentes à monter sur la scène, et il en hypnotisait quelques-unes séance tenante.

Chose étonnante, et qui montre que le scepticisme peut aller jusqu'à la suprême bêtise, à Liège, un farceur ayant dupé Hansen en jouant le rôle d'un sujet sensible, Hansen fut conspué comme charlatan, et le bruit de cette aventure le déconsidéra dans les villes de Belgique où il se présenta ensuite. Comme si sa naïveté, dans cette circonstance, n'avait pas été la marque éclatante de son absolue bonne foi! L'année suivante, à Paris, un professeur jouait à Donato, avec le même succès, une farce analogue et tout aussi démonstrative (1).

Un belge, M. Canivez, plus connu sous le nom de Léon, s'assimilait les procédés de Hansen, faisait les mêmes pérégrinations et trouvait, je dois le dire, un public plus bienveillant et plus attentif. Pendant que ces choses se passaient

---

(1) J'ai même publié à ce sujet un article dans le *Journal de Liège* du 21 février 1882. L'historique que je fais de la propagande des méthodes publiques d'hypnotisation, n'a pas et ne peut avoir la prétention de faire à Donato, à Hansen, à Léon, la part exacte de leur mérite comme inventeurs ou vulgarisateurs. Je ne fais que la chronologie de ce que j'ai vu ; mais il me paraît incontestable que le rôle de Donato a été de beaucoup prédominant.

en Belgique, il y avait déjà plusieurs années que Donato, un autre belge, l'inventeur de la fascination, parcourait l'Europe, attirant la foule à ses représentations retentissantes où tout était en outre disposé pour la mise en scène et la réclame.

Voilà les vrais apôtres du magnétisme, comme je les ai appelés dans mon discours académique; voilà ceux qui ont ouvert les yeux des savants les plus aveuglés par la prévention, vaincu la défiance des plus sceptiques, des Charcot, des Beaunis et des Bernheim, pour ne citer que les plus connus, dont quelques-uns ne se font pas faute de le reconnaître publiquement.

Et voilà les hommes que, pour prix de leurs inestimables services, vous proposez, Monsieur, à une Chambre belge de persécuter !

Il est vrai que vous avez M. Charcot avec vous. Mais vous avez contre vous MM. Liébeault et Bernheim dont on lira plus loin les lettres éloquentes.

* * *

Quoi qu'il en soit, c'est vers le même temps que M. Charcot fit ses expériences et ses articles, soumit à son investigation scientifique des phénomènes que par là-même il garantissait. Dès lors, les incrédules de parti pris durent se taire, n'osant pas traiter M. Charcot comme un vulgaire entrepreneur de spectacles publics.

Mais, ici encore une fois, la fatalité singulière qui semble s'attacher au magnétisme, se manifesta de plus belle.

M. Charcot, opérant sur les hystériques de la Salpêtrière, généralisa les phénomènes qu'il avait observés sur elles. Il lui sembla distinguer trois états bien caractéristiques, la léthargie, la catalepsie, le somnambulisme, et il fit un dogme de ces trois états. Comme il opérait sur des névro-

pathes, il en conclut que l'hypnotisme était une névrose. Avec l'esprit systématique et clair du Français, il bâtit là-dessus toute une théorie spécieuse ; l'ascendant de sa science et de son autorité professorale imposa ses vues à ses nombreux élèves ; et, bien que, dans l'intimité beaucoup d'entre eux fassent assez bon marché des doctrines du maître, en public ou dans leurs écrits, ils les soutiennent et les répandent encore comme un évangile.

Cependant, à Nancy et d'une manière indépendante, se développaient des doctrines tout opposées. Là, l'hypnotisme n'était pas assimilé à une névrose, mais au sommeil ordinaire. Là, on ne parvenait pas à retrouver les fameux trois états de la Salpêtrière ; là, on constatait que les hystériques étaient bien plus difficilement hypnotisables que les gens forts et robustes, par exemple que les ouvriers et les campagnards.

J'ai, dans ma deuxième lettre, raconté ma surprise quand, voulant obtenir les phénomènes ordinaires de la Salpêtrière, je tombai malgré moi sur ceux de Nancy. Après la jeune servante de l'hôpital, dont j'ai fait la triste histoire, la première personne qui, sur son désir formel, me fut offerte à hypnotiser, fut une hystérique bien caractérisée.

J'ai, dans la *Revue philosophique*, rapporté mon échec. Après quoi, presque désespéré de mon impuissance, je m'adressai à des personnes de la campagne, bien saines et bien solides, et à ma grande surprise et joie, elles s'hypnotisèrent, l'une même tout de suite (1).

---

(1) Voici un extrait de l'*Union Républicaine*, numéros du 18 novembre 1885 et jours suivants, où M. Anatole Willox consigne les réponses que Donato a faites à ses demandes : « D. — Croyez-vous qu'il faille être malade ou atteint d'une névrose quelconque pour être magnétisé ? R. — Non, mille fois non. C'est là une erreur absolue, propagée par

L'assimilation de la névrose et de l'hystérie avec l'hypnotisme est une légende qui n'a d'autre fondement que l'illusion de M. Charcot, qui n'est plus acceptée par personne, même à Paris, — sauf par quelques inféodés ou attardés, lesquels vont la propageant, comme vous, Monsieur, sans aucune espèce de critique et sans se fonder sur des expériences personnelles.

Oh ! je sais que vous aurez beau jeu de m'opposer le grand nom de M. Charcot ; mais — suivant mon habitude, je vous ferai la partie belle — interrogez votre confrère M. Desmeth, que je ne connais nullement, et demandez-lui les résultats de ses observations à l'hôpital Saint-Jean. Vous êtes sur place. Demandez-lui si l'hypnotisme est une névrose ou un sommeil. Notez que je ne sais pas comment il opère ; mais il revient de Nancy et cela me suffit *a priori*.

Quant à mes sujets ?... je me mets encore une fois en avant, mais je le dois bien — ils dorment tous d'un paisible

---

des cliniciens qui, n'ayant expérimenté que sur des personnes atteintes de maladies nerveuses, se sont mépris en généralisant les cas exceptionnels qu'ils ont été appelés à traiter. Non seulement il ne faut pas, comme on l'a dit à tort dans certains journaux de médecine, être atteint d'hystérie ou d'hystéro-épilepsie pour être plongé dans les états d'hypnotisme, de catalepsie ou de somnambulisme, mais un grand nombre de femmes hystériques sont *absolument rebelles et insensibles* aux pratiques des magnétiseurs, tandis que j'ai pu plonger dans un état d'inconscience absolue un grand nombre d'hommes, qui, au dire de leur propre médecin, jouissaient à tous égards de la santé la meilleure et dont le tempérament semblait devoir le moins se prêter à mon influence. »

Ce témoignage de l'homme qui a certainement le plus hypnotisé au monde (20.000 personnes dont 2.000 en Belgique), vaut infiniment plus à lui tout seul que toutes les affirmations contraires de tous les médecins qui parlent sans avoir vu et sans avoir expérimenté. (Voir *Revue Générale des sciences physio-psychologiques*, 1886, p. 105.)

sommeil, qui se continue par le sommeil ordinaire, si je ne les réveille pas, auquel cas ils se réveillent d'eux-mêmes à leur heure habituelle. Et voulez-vous la description des sensations d'un de ces sujets?.... Mais, non, tantôt; maintenant, cela ne serait pas compris.

* * *

Comme je vous le disais précédemment, Monsieur, j'ai poussé le scrupule scientifique jusqu'à rechercher quelle pouvait être la cause de la différence entre les deux écoles, et je l'ai trouvée dans *l'influence de l'éducation et de l'imitation*. J'ai fait, dans cette direction, des expériences absolument concluantes, rapportées dans un article (1) qui souleva même une curieuse polémique. Un élève de M. Charcot, connu par de remarquables travaux, se laissa aller, à défaut d'arguments, jusqu'à dire que mes sujets et ceux de Nancy étaient « des somnambules vulgaires ». Apparemment, à Paris seul, en sa qualité de capitale du monde civilisé, est réservée la gloire de posséder les somnambules typiques, tandis que les villes de province doivent se contenter de sujets de second ou de troisième ordre.

Il reste une dernière légende à charge du somnambulisme. Naturellement, Monsieur, vous l'adoptez avec empressement. C'est la légende sur l'oubli incoërcible manifesté au réveil par les hypnotisés. Elle ne laisse pas, elle aussi, que d'inspirer une vague terreur et, tout au moins, de donner à réfléchir. Cependant il y a longtemps que je l'ai détruite. Longtemps, en fait de magnétisme, c'est deux ans.

J'ai montré, à la Salpêtrière même, devant M. Féré, qui était alors l'adjoint de M. Charcot, et déjà bien connu

(1) Voir *Revue phil.* 1886, août et novembre.

par ses travaux sur l'hypnotisme, que rien n'était plus facile que de raviver le souvenir de ce que les somnambules avaient ressenti dans leur état; j'ai raconté la scène tout au long dans la *Revue de Belgique* (article cité); j'ai fait de nombreuses expériences démonstratives, rapportées dans la *Revue philosophique*; mais, M. Delbœuf est belge, *non legitur*, on ne le lit pas. C'est même à cause de cela qu'il doit vous écrire.

Naturellement, la légende continuera longtemps encore à avoir cours.

Le procédé, dont je me sers, je l'ai employé avec des sujets de toutes sortes, notamment à la Salpêtrière même, avec la célèbre hystérique Wittman devant M. Féré et mon collègue M. Masius; il m'a toujours réussi, et me réussira toujours, je crois — bien entendu si l'on ne donne pas au sujet la suggestion contraire.

*
* *

Donc, Monsieur, toutes les personnes que j'endors aujourd'hui conservent le souvenir intégral et fidèle de tout ce qu'elles font, éprouvent, entendent pendant le somnambulisme.

C'est de cette façon que j'ai pu les interroger sur leurs sensations et obtenir leurs confidences.

C'est par là que j'ai pu recueillir des renseignements précieux sur l'état de leur volonté — que j'ai reproduit dans la lettre précédente — et sur leurs sensations — vous allez les entendre.

Ce qui suit est tiré de la lettre dont j'ai déjà mis un fragment sous vos yeux, et dont j'ai tenu à avoir l'original comme document justificatif :

« Je me figurais... que le souvenir des actes accomplis durant le sommeil s'effaçait complètement de la mémoire et

laissait au réveil le sujet inconscient des choses faites ou perçues par lui dans l'état somnambulique. Cette idée erronée a été cause, etc...

» Cet état (l'hypnose), loin de fatiguer le sujet, comme nous nous l'imaginions, le plonge au contraire dans un repos et un délassement absolus. A peine ai-je les paupières closes que je sens un calme assoupissant circuler dans mon être; je n'éprouve d'autre sensation que celle d'un grand bien-être et me trouve si matériellement détachée de ce qui m'environne que je n'ai qu'une très vague perception de ce qui se passe autour de moi. Pour t'en donner une idée, etc... Comme tu peux en juger, je me rends parfaitement compte de la chose et me rappelle intégralement, à mon réveil, mes moindres faits et gestes.

» Je ne puis cependant réagir contre ces phénomènes, ma volonté étant totalement annihilée ou du moins, subordonnée à celle de M. D., qui y substitue la sienne. Cette obéissance passive, *jusqu'à un certain point cependant*, implique une soumission si grande et si complète, que je suis apte non seulement à exécuter les ordres reçus, mais à deviner en quelque sorte ce que l'on exige de moi et à le donner immédiatement. »

Cette confidence si nette et si sincère, tous mes sujets vous la feront, à la différence du langage près. Avec mon collègue, M. Nuel, je fais des expériences thérapeutiques sur une jeune fille de 13 ans. Interrogée vendredi dernier sur ses sensations, elle a répondu dans des termes identiques :

« Je ne sens pas que je suis endormie, j'entends tout et me rappelle tout; seulement mes membres n'ont aucune envie de se mouvoir; ils se reposent. C'est seulement quand on me réveille que je m'aperçois que je dormais. » Un jeune homme de 30 ans, dont nous nous occupons aussi, tient exactement le même langage.

Je ne doute pas que les malades de Nancy répondraient dans les mêmes termes, si l'on s'attachait à réveiller leur mémoire, pour le cas où ils la perdent.

*
* *

Voilà donc bel et bien la légende de la névrose mise au rancart avec celle des trois états et celle de l'abolition de la mémoire. C'est dommage ; elles faisaient si bel effet dans votre discours ! Que les lecteurs écoutent :

« Vous pouvez entrevoir, Messieurs, les graves conséquences sociales de ces pratiques vulgarisées (vulgarisées ! que je me sens donc criminel d'avoir contribué par ces lettres à les vulgariser !) répandues dans le public, mises à la portée de tout le monde, d'autant plus que de l'état somnambulique à l'état léthargique (nous y voilà !) il n'y a pas loin, qu'on peut passer facilement de l'un à l'autre (je le crois bien). Or, en léthargie, une personne ne peut ni se défendre, *ni même conserver le souvenir* pour une deuxième hypnotisation (qu'est-ce que tous ces mots pourraient bien vouloir dire ?) et on peut accomplir sur elle toutes les violences possibles ». — Savez-vous, Monsieur, que vous répandiez, vous aussi, joliment dans le public, la connaissance de ces pratiques « dont les conséquences sociales sont si graves » ?

Heureusement — pour vous — qu'il n'en est rien.

L'hypnotisme, Monsieur, ne présente que deux espèces de dangers. Dès mes premiers écris, je les ai signalés, et je n'ai jamais signalé qu'eux : ce sont des abus contre les personnes et les testaments.

Certes, il y a d'autres attentats possibles : à un hypnotisé, on peut faire signer des traites, des donations, des reconnaissances, des billets à ordre. Mais il sera toujours bien plus commode et plus sûr de faire un faux par imitation d'écriture. Cela se comprend sans grande explication. La

victime niera naturellement sa signature, et il ne sera jamais difficile de remonter à l'hypnotiseur, et de retrouver le mobile qui l'a fait agir.

*
* *

Pour les testaments, c'est autre chose. L'écriture reste et l'auteur n'est plus de ce monde.

Il y aurait donc lieu de tenir compte de la possibilité des captations par manœuvres magnétiques. Mais il est impossible d'aller au delà.

Ai-je besoin maintenant de beaucoup de phrases pour montrer que l'interdiction des représentations publiques d'hypnotisme, au lieu d'entraver cet abus, le favorisera ? Le vrai remède n'est-il pas d'instruire le public ? Or, le public ne s'instruit que par les représentations organisées à son usage.

Dans la première séance de Léon — à laquelle j'ai assisté — il y a de cela six ou sept ans, il avait fait écrire à un sujet la reconnaissance d'une dette de 1000 francs envers lui-même, et j'ai toujours devant les yeux la figure ahurie du pauvre diable, à qui l'on représentait son billet. Léon tirait devant nous de ce fait l'enseignement qu'il comporte.

Est-ce vous, Monsieur, ou l'Académie de médecine, qui vous chargerez de faire ainsi l'éducation du public ? Non, n'est-ce pas ? Alors, laissez la lumière pénétrer dans les intelligences par la seule ouverture qui lui est laissée.

D'ailleurs les captations et les faux sont défendus. Cette défense a-t-elle détruit la race des captateurs et des faussaires ?

Les abus contre les personnes. Ils sont possibles, sans contredit, mais je les crains moins. Les faits que j'ai rapportés plus haut montrent à l'évidence que les personnes contre qui on pourrait les commettre, ne doivent pas être bien

nombreuses. Rappelez-vous la jeune fille qui n'a pas voulu embrasser Léon. Les hypnotiseurs sont rares, et ce n'est pas parce qu'on aura défendu l'hypnotisme public et qu'on l'aura remis aux médecins que ces abus cesseront d'être à craindre. Les pharmaciens seuls peuvent vendre des poisons : n'y a-t-il plus d'empoisonneurs ? Les médecins, d'ailleurs, ont-ils le monopole de la moralité, comme a bien voulu le redire après moi le docteur Binet qui a fait de l'hypnotisme sa science favorite et qui s'y est fait un nom ?

Depuis longtemps on a indiqué le vrai remède. Qu'une jeune fille ne se présente pas seule chez son hypnotiseur, à moins qu'elle n'ait en lui une confiance justifiée. Que l'hypnotiseur lui-même — car lui aussi peut être victime d'un habile chantage — ne s'enferme jamais seul avec une jeune fille. Il y a des malins qui pourraient profiter de son imprudence pour lui endosser leur œuvre. Rappelez-vous la jeune fille de la Suisse romande, si fabuleusement violée par un spectateur indélicat. (Voir ma première lettre.)

Enfin, ici encore, la publicité donnée aux phénomènes hypnotiques dans les représentations est la meilleure sauvegarde contre ces dangers.

Je pourrais, Monsieur, expliquer pourquoi on peut abuser d'une personne et qu'on ne pourrait pas lui faire commettre un crime ; pourquoi on peut obtenir de l'une un acte ridicule et non pas d'une autre.

Je ne doute pas que vous soyez désireux de vous instruire sur tous ces points, vous qui avez fait de longs et pénibles voyages pour vous éclairer. Mais ces lettres sont déjà trop longues, et les lecteurs m'en voudraient de lasser leur patience par mes leçons. Étant plus étrangers à la partie, ils ne les écouteraient pas avec la même bonne grâce que vous, peut-être, et enverraient au diable l'hypnotisme et son défenseur — ce qui nuirait à la cause.

J'ai donc établi, Monsieur, que dans toutes ces histoires

terrifiantes dont vous avez agrémenté votre discours, et dont vous avez gonflé votre éloquent réquisitoire contre l'hypnotisme, même supposées vraies — et elles ne le sont pas — il n'y a pas de quoi, comme on dit, fouetter un chat.

J'ai montré que les terreurs que l'on se forge à l'endroit de l'hypnotisme sont purement imaginaires et reposent sur une connaissance imparfaite, très imparfaite des faits réels. L'hypnotisme n'a rien à voir avec les névroses; il n'abolit la liberté que dans certaines limites; la mémoire des faits passés dans l'état hypnotique peut être parfaitement ravivée.

J'ai prouvé enfin que les mesures préconisées non seulement seraient inefficaces, mais encore seraient nuisibles à la science et à la société.

J'attends en toute sécurité le résultat de ce long débat. En conséquence, je dépose ma plume à côté de moi, tout prêt à la reprendre à la première alerte.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Liège, le 24 février 1888.

P. S. — La cause que je défends vient d'obtenir deux approbations bien précieuses, de nature à jeter un grand poids dans la balance et à rassurer les lecteurs chez qui mes démonstrations auraient pu laisser encore quelques doutes.

M. Bernheim, dont le nom est revenu si souvent dans ce débat, professeur à la Faculté de Nancy, m'a écrit, à la suite de mon premier article, une lettre dont j'extrais les lignes suivantes, et où il faudrait tout souligner :

« Monsieur et honoré confrère,

» J'ai lu avec intérêt et plaisir votre réponse au docteur Thiriar, de Bruxelles. Mon confrère est venu à Nancy,

l'an dernier, et a assisté à mes expériences; j'ai vu aussi le professeur Desmeth, qui a été très impressionné par ce qu'il a vu ici, et a introduit à sa clinique de l'Hôpital St-Jean notre méthode de thérapeutique suggestive.

» M. Thiriar est convaincu que l'hypnotisme peut réaliser des guérisons, mais il croit que son abus peut entraîner des malheurs.

» *Vous répondez très bien que la lancette, le chloroforme, le chlorate de potasse sont susceptibles des mêmes inconvénients, et plus redoutables encore. Je ne crois pas que l'hypnotisme doive rester, comme le bistouri, le monopole du médecin; d'abord, ce ne sont pas les médecins qui l'ont inventé. Ensuite, les études classiques de médecine et de chirurgie ne font pas l'hypnotiseur.*

. . . .

» L'ignorance est le plus grand danger, et le meilleur remède contre les suggestions malfaisantes est de savoir qu'elles sont possibles. *Les expériences publiques*, à côté de quelques inconvénients légers et grossis à dessein par la rumeur publique, *ont le grand avantage d'appeler l'attention sur des phénomènes dont la méconnaissance est un danger réel pour l'humanité.* La croyance au diable, aux sorciers, les procès innombrables de sorcellerie et les pauvres victimes qui ont été sacrifiées si longtemps à l'ignorance humaine, sont là pour l'attester.

» Pour ma part, sur des milliers d'hypnotisations que j'ai pratiquées, je n'ai jamais vu le moindre inconvénient en résulter. Sans doute, des sujets très impressionnables peuvent, sous l'influence émotive d'une auto-suggestion, présenter quelques troubles nerveux; mais ceux-ci, un opérateur prudent les calmera toujours par la suggestion. Quant aux hallucinations provoquées, elles ne laissent pas plus de trace que les rêves, puisque, comme vous le dites, ce ne sont que rêves provoqués. »

*
* *

A la réception de mon second article, j'ai reçu du docteur Liébeault, le plus illustre et plus ancien propagateur de l'hypnotisme, une lettre dont je me fais un véritable plaisir de mettre un long fragment sous les yeux du lecteur :

« Cher Monsieur,

» C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai lu les deux premiers articles du *Journal de Liège*, adressés pas vous à M. Thiriar, et cela pour la raison que ces articles sont écrits, à peu de chose près, dans le sens des idées libérales que nous avons tous à Nancy à ce sujet.

» Il y a près de 30 ans, lorsque je commençai à hypnotiser, je fus stupéfié, comme bien d'autres l'ont été depuis, de la grande quantité de crimes que l'on pouvait faire commettre à des personnes que l'on aurait mises en somnambulisme, et je fus effrayé en pensant que les vrais coupables pouvaient échapper des mains de la justice par l'ignorance des interprètes de la loi. *Aussi j'en concluais à l'insuffisance des lois quand il fallait conclure à l'insuffisance de la science !* Maintenant que j'ai eu des loisirs pour réfléchir, je suis déjà depuis longtemps persuadé *qu'il n'est nul besoin de réglementation pour l'exercice de l'hypnotisme*. Qu'on fasse connaître à chacun qu'on ne doit pas se livrer à un hypnotiseur sans un ou plusieurs témoins de son choix, et les abus à craindre de la part des endormeurs disparaîtront.

» *Qu'est-ce que ces appels à la réglementation de l'hypnotisme ? Un non sens.* Parce que les médecins ont le privilège et de *tuare* et de *seignare impune per totam terram*, privilège contre lequel je proteste, *l'hypnotisme, science complètement hérétique puisqu'elle est venue au*

monde malgré les médecins, l'hypnotisme doit être un privilège de leur corporation ! Ils se plaignent surtout des séances publiques *(en attendant qu'ils se plaignent qu'on se guérisse sans leur secours)*, des Donato, Hansen, etc... Mais que ne protestent-ils contre certaines représentations dramatiques qui énervent les jolies dames ; que ne se plaignent-ils des spectacles où coule le sang des animaux, des spectacles forains où l'on voit si souvent des dompteurs déchirés et même dévorés, etc., etc. On peut leur appliquer les paroles de l'Évangile, qu'ils voient la paille dans l'œil des hypnotiseurs, mais pas la poutre qui est dans le leur et dans celui de tous autres que ces derniers.

. . . .

» *Le remède à l'hypnotisme public et libre, c'est la liberté à tous d'en faire autant* — et de *dormir* sous son influence — et, il y a assez longtemps qu'on use de la liberté de dormir. On dort depuis que le monde est monde. Nous autres, hypnotiseurs, nous ne produisons qu'*un sommeil analogue au sommeil ordinaire*, sauf que le dernier est causé par auto-suggestion. Et ce sommeil, pour être logique, les Thiriar, les Gilles de la Tourette, les Lombroso, etc., etc., doivent le dénoncer ainsi que leur auteur à la vindicte publique (ce qui est absurde) et ne le permettre qu'aux seuls médecins !..... »

Et nunc erudimini, gentes (1).

---

(1) Depuis Léon est allé donner des séances à Nancy. On a essayé de monter une cabale contre lui, en s'autorisant des opinions de MM. Liégeois, Beaunis et Bernheim (!), et de l'exemple de la Belgique (!!). Le maire, d'abord ébranlé, se renseigna près de ces messieurs ; les séances ont été autorisées. Cette victoire remportée par le bon sens et la liberté ne sera pas la dernière.

SEPTIÈME LETTRE.

Ce qu'il y a de vrai dans les histoires de M. Lombroso.

MONSIEUR,

J'avais déposé ma plume, et je la reprends. Mais, rassurez-vous. Au fond, cette lettre s'adresse non à vous, mais à M. Lombroso. Puis-je vous prier de la lui faire parvenir ?

On ne peut le nier, la lettre de M. Lombroso, le « savant professeur » de Turin, est le nerf de votre discours.

Les six histoires qu'elle contient ont dû, à première audition, faire dresser les cheveux de vos auditeurs à la Chambre et de vos lecteurs aux *Annales parlementaires*.

Dans ma troisième lettre, je me suis attaché à en amortir les coups. Mais, tant est puissante la première impression que je ne m'étonnerais nullement de ne pas y avoir réussi. C'est que Lombroso est un nom qui sonne bien ; et surtout il est un étranger ; il vient de là-bas, de tout là-bas, d'au-delà des Alpes. Et puis, la lettre de M. Lombroso était reproduite dans « l'excellent traité » de M. Gilles de la Tourette (qui, par parenthèse, ne croit pas aux dangers de l'hypnotisme) ; enfin vous-même, en la rééditant, vous la faisiez vôtre en quelque sorte et vous en portiez garant Trois signatures !

Grave imprudence, Monsieur, comme vous allez le voir. Car, je le crains pour M. Lombroso, les faits qu'il rapporte sont inventés ou travestis.

*
* *

Déjà dans cette troisième lettre, sur la foi de M. Tarde qui avait rendu visite à Donato, et sur la foi de Léon qui, à cette époque, se trouvait avec Donato en Italie lors des aventures de Turin et de Milan, j'avais émis des doutes sur leur authenticité, et j'en avais fait ressortir les invraisemblances, les incohérences et les puérilités. Je demandais pourquoi on croirait plutôt M. Lombroso que Donato ou Léon. Néanmoins, j'avais tenu à raisonner comme si elles étaient absolument vraies, de sorte que ma thèse ne peut sortir que fortifiée de ce nouveau débat. Je n'avais pas encore des raisons suffisantes pour suspecter la véracité de M. Lombroso. Aujourd'hui, j'en ai.

D'abord une preuve générale ou, si vous aimez mieux, une présomption.

Dans une conférence qu'il a tenue à Milan le 3 juin 1886 et qui a duré trois heures, Donato, dont M. Lombroso venait de faire interdire les représentations, a mis au défi M. Lombroso ou ses partisans, de prouver les accidents qu'on lui reprochait ; le défi n'a pas été relevé, que je sache.

Donato a écrit de nombreuses lettres aux journaux, renouvelant le même défi et les mêmes démentis. J'ai les journaux sous les yeux, les uns protestant contre l'interdiction et favorables, les autres quelque peu défavorables à Donato, ou prenant une position expectante : l'*Italia* du 26-27 mai 1886 ; id. du 2-3 juin ; le *Corriere della Sera*, du 4-5 juin ; une feuille volante intitulée *Donato e la sua Conferenza*, Milan, 4 juin 1886. Aucune mention d'une protestation catégorique de M. Lombroso.

Si M. Lombroso a répondu publiquement à ces démentis en apportant des preuves à l'appui de ses allégations, qu'il daigne fournir les documents (1). Cette fois-ci, celui qui l'in-

---

(1) J'ai écrit à Donato pour avoir des renseignements sur tous ces faits; je lui ai écrit après avoir publié ma cinquième lettre. Il m'a répondu le 20 février. Les notes qui suivent contiennent des extraits de sa réponse. « Quand, en 1886, j'arrivai à Turin, l'hypnotisme était complètement inconnu en Italie. Je reçus d'abord la visite d'un savant professeur de l'Université, le Dr Morselli, qui s'enthousiasma pour mes expériences et en fit aussitôt une description très élogieuse dans un journal très répandu. L'article fit sensation ; la plupart des journaux italiens le reproduisirent ; le nom de Morselli vola de bouche en bouche, associé au mien... Le Dr Lombroso fut mécontent d'avoir été prévenu par son collègue dans la propagation d'une innovation. Il se mit alors à écrire dans les journaux de Milan où je donnais des séances depuis quelques jours, que tous mes sujets de Turin étaient malades et que plusieurs venaient d'être internés dans une maison de santé. Les sujets de Turin, presque tous étudiants, se réunirent spontanément et adressèrent une protestation aux journaux. Je la lis dans *le Secolo* du 31 mai 1886 (*le Secolo* est le journal le plus répandu de l'Italie). Trop longue pour être reproduite en entier, j'en donne un résumé fidèle :

« Les allégations du docteur Lombroso ne sont ni vraies ni sérieuses. » Nous nous portons tous fort bien, sauf le manque d'appétit après un » copieux repas (textuel). Il n'y a qu'un seul homme que les expériences » de M. Donato aient rendu fou, c'est le docteur Lombroso (textuel). Quant » au sujet que M. Lombroso cite nommément comme ayant contracté des » attaques d'épilepsie, M. Bonorandi, il figure parmi les protestataires et » doit à la vérité de déclarer ici qu'il était sujet à ces attaques longtemps » avant l'arrivée de Donato à Turin ». Suivent dix-huit signatures.

Il y eut plusieurs autres protestations. — En voici une de M. Chiarloni, étudiant : « Monsieur le Rédacteur, il paraît que c'est maintenant une » manie générale d'exagérer les effets de l'hypnotisme. Beaucoup de » journaux répandent des bruits sinistres concernant ma santé et celle de

terroge c'est le professeur Delbœuf, et il ne peut lui répondre par le silence, le dédain ou les faux-fuyants, comme il se l'est permis à l'égard de Donato. Je lui demande principalement des noms, des lieux et des certificats, comme je vais en user envers lui pour révoquer en doute ses six anecdotes.

*
* *

1re HISTOIRE. L'officier qui court après les lanternes de voiture (1).

La *Gazette Piémontaise* du 3 juin 1886, dont *j'ai le texte sous les yeux*, contient un articulet ainsi conçu : « Le professeur Lombroso, dans une lettre publiée dans les journaux, a écrit que « un officier, *un des meilleurs sujets* » *de Donato*, depuis qu'il avait été hypnotisé, courait » derrière les lanternes des voitures, comme un laquais. »

» Nous avons parlé au médecin ordinaire du lieutenant G. — qui est précisément le sujet en question — et il nous a assuré que G. n'a jamais été hypnotisé par Donato, et que

---

» mes amis. Je crois de mon devoir de vous faire connaître que mon ami » Leskowich et moi n'avons jamais joui d'une meilleure santé et je ne » connais personne que Donato aurait rendu malade. » (Voir *Gazette de Turin*, 27 mai 1886.)

« Savez-vous ce que répondit M. Lombroso ? C'est que ces sujets ne sentaient pas leur mal et que, s'ils n'avaient pas été suggérés, ils n'auraient pas même osé discuter ses sentences. (*Secolo* de Milan, 3 juin 1886). Il profita de tous les incidents pour forger des histoires grotesques contre l'hypnotisme. On avait beau s'évertuer à les démentir, il les multipliait à l'infini... »

(1) « J'ai les noms de tous les officiers magnétisés à Turin ; tous m'ont affirmé qu'il ne leur était jamais rien arrivé de pareil. » Lettre de Donato.

Donato a été et reste absolument étranger aux phénomènes morbides de son client. Il n'est pas exactement vrai que celui-ci courait derrière les lanternes, mais il restait hypnotisé par l'éclat d'une lantérne ou d'une lumière quelconque, par conséquent de celles des voitures, d'une allumette enflammée, d'une chandelle, comme il arrive du reste à tous les sujets hypnotisables. »

C'est on ne peut plus catégorique.

Si maintenant l'officier de l'histoire est un autre que le lieutenant G., M. Lombroso est tenu de faire connaître son nom, et de produire de lui un certificat. C'est une question d'honneur. Le démenti public qu'on vient de lire a rendu sa parole suspecte.

Vous comprenez, Monsieur, ainsi que tout le monde, qu'il est de mon devoir de réclamer de lui des preuves authentiques, comme il est du sien de les rassembler. De là les questions que je me permets de lui faire à propos des deux récits suivants et auxquelles vous le prierez avec moi de vouloir bien répondre.

2e HISTOIRE. L'ancien hystérique et l'ancien somnambule redevenus malades.

Qui ? Où ? Quand ? Les preuves ? (1)

---

(1) « Mes sujets, à l'exception de Leskowich et de Chiarloni, ne voyaient jamais M. Lombroso. C'est donc de ces deux étudiants que M. Lombroso veut parler. Or, ils l'ont démenti dans la *Gazette de Turin* du 27 mai 1886.

» Il y a mieux, j'ai une lettre de Chiarloni, qu'il m'a autorisé à rendre publique et que j'ai lue dans mes conférences en Italie. Dans cette lettre, Chiarloni m'informe que M. Lombroso, ayant voulu l'hypnotiser ainsi que son compagnon Leskowich, s'y est pris avec une telle maladresse qu'il leur a donné à l'un et à l'autre un violent mal de tête. Ce sont certainement ces deux jeunes hommes que M. Lombroso aura vus devenir malades entre ses mains après les avoir hypnotisés deux fois. » DONATO.

3e HISTOIRE. Ces deux mathématiciens plantés devant leurs compas.

Encore une fois, leurs noms et leur attestation que, dans leur pensée, l'accident est dû à Donato (1).

4e HISTOIRE. L'employé des chemins de fer, pris de folie furieuse et non encore guéri.

D'après les nombreux journaux de l'époque que j'ai parcourus, c'est le seul accident qui ait été pris un instant au sérieux par l'opinion.

Il s'agit d'un sieur F. Ercolani. Or, *j'ai sous les yeux* une lettre d'Ercolani lui-même à Donato, démentant le fait, lettre insérée dans *la Lombardia*, de Milan, 7-8 juin 1886. En voici la traduction : « Honoré Monsieur, En réponse à votre estimée lettre reçue en retard, je puis vous dire que j'ai démenti les bruits qui courent sur une grave indisposition physique à laquelle j'ai été sujet et j'ai envoyé à ce propos un article à la *Gazette Piémontaise*, de Turin. Agréez mes salutations distinguées. Votre très dévoué F. Ercolani. » Je n'ai pas lu l'article de la *Gazette Piémontaise* (2).

---

(1) « Ces deux étudiants sont les mêmes que ci-dessus. Le Dr Lombroso leur avait dit : « Pas n'est besoin de Donato pour vous hypnotiser, il » vous suffit de regarder fixement votre compas pendant quelques minutes». Où est l'accident ? et s'il y en a un, où est l'auteur ? » DONATO.

(2) « Ercolani avait été magnétisé seulement aux premières séances et très peu. Il me déplaisait comme sujet. Je l'avais écarté, sous prétexte de montrer au public de nouvelles figures. Alors il me dit : « A telle époque, j'aurai un congé, et si vous êtes à Rome, j'irai me faire magnétiser, car je ne serai pas loin de là, à Rimini, dans ma famille. » Plus d'un mois s'écoula, et, à la date fixée, Ercolani partit en congé. Ercolani était-il malade ? s'est-il dit malade pour obtenir un congé ? Je l'ignore. Toujours est-il que le médecin des chemins de fer est grand ami de Lombroso et qu'Ercolani avait prévu sa maladie un mois d'avance. L'avocat Locatelli m'a écrit à ce sujet une lettre que j'ai lue publiquement et que tous les

Je cite des noms, des dates, des démentis; à M. Lombroso maintenant d'arriver avec des noms, des dates et des pièces contradictoires.

5e HISTOIRE. Les officiers hypnotisés forcés de se montrer en public (1).

Les noms, s'il vous plaît?

6e et dernière HISTOIRE. Le jeune homme, honnête jusque là qui, magnétisé par Donato, est devenu tout à coup malhonnête au point de vouloir faire chanter son magnétiseur (2).

---

journaux ont reproduite. Cette lettre dit : « Je lis dans les journaux que » M. Ercolani, très malade, fou à lier, a été transporté dans sa famille. » Cela n'est pas vrai. Je déclare sur l'honneur que j'ai vu le dit Ercolani, » en chemin de fer, seul, se rendant en congé dans sa famille, plus gai et » paraissant mieux portant que jamais. » (Voir tous les journaux de Milan du 5 juin 1886.) DONATO.

(1) « Je n'ai jamais magnétisé des officiers italiens qu'une *seule fois*, et ce n'était pas en public, c'était à l'École de guerre. Jamais je leur ai même proposé de se montrer en public. J'en avais invité quelques-uns à une séance intime, mais aucun n'est venu. C'est donc exactement le contraire de ce que dit M. Lombroso. » DONATO.

(2) « Un jeune homme dont il est inutile que je redise le nom déjà déshonoré, vint s'offrir à deux reprises comme sujet et ne fut pas du tout sensible. Il en conclut l'insensibilité des autres sujets et une comédie arrangée entre eux et moi... Il imagina de m'écrire une longue lettre, que je publierai un jour et qui dénote l'esprit le plus pervers : « J'ai deviné » votre truc et vos tromperies, me disait-il, et si vous ne me donnez pas » mille francs, je vous démasquerai. Vous êtes assez riche pour me donner » cette somme. Cela vous éviterait les plus grands ennuis. Ce n'est que » grâce à mon intelligence exceptionnelle que j'ai pénétré vos secrets. Nul » autre que moi n'y comprendra jamais rien. » (Suit l'histoire racontée à peu près comme ci-dessus.)

» Quel rapport y a-t-il entre ces faits et mes expériences? Le jeune homme ne pouvait-il pas aussi bien essayer de faire chanter un médecin? Le docteur Lombroso aurait-il attribué ce chantage à la médecine? » DONATO.

De toutes les histoires de M. Lombroso, celle-là était bien la plus renversante, mais il y a une chose plus renversante encore, c'est le... sans-gêne avec lequel M. Lombroso accommode à sa cause une colossale tentative d'escroquerie.

Je ne puis mieux faire que de reproduire le fait divers du *Figaro* :

« On nous écrit de Milan, 27 mai... Hier matin, Donato recevait une lettre anonyme lui déclarant que, s'il ne faisait pas remettre à 9 heures du soir une somme de 1000 francs enfermée dans une enveloppe, à la personne qui l'attendait sur les marches du Dôme, le signataire révèlerait le soir au public, le secret de ses expériences, qui constituaient en réalité une abominable supercherie.

» Donato, indigné, s'adressa au questeur qui lui répondit en souriant : « Soyez tranquille je me charge d'hypnotiser votre maître chanteur. »

» Il fut convenu que l'on enverrait un agent déguisé en commissionnaire avec une enveloppe contenant réellement la somme. A l'heure dite, l'individu qui attendait sur les marches du Dôme, prit le pli des mains du porteur et en retira un billet de 1000 francs qu'il mit en poche. Puis, complètement rassuré, il traversa la place. A cet instant, un délégué et trois agents arrêtaient le chanteur.

» Devant le questeur, il a tout avoué, en se faisant connaître pour Achille de Tomasi, étudiant de seconde année, âgé de dix-huit ans. »

Si le « jeune homme honnête » de l'histoire est cet Achille de Tomasi, on accordera sans peine à M. Lombroso un art d'inventer et d'arranger qu'envierait plus d'un dramaturge.

*
* *

Me voilà de nouveau au bout du même chapelet.

A M. Lombroso maintenant d'apporter des documents

détruisant ceux que je publie. S'il les apporte, je les insérerai incontinent à cette place même, et irai jusqu'à m'excuser de l'avoir suspecté à tort — bien que la défiance soit toujours un droit de l'historien et du savant.

S'il ne le fait pas, vous reconnaîtrez avec moi, Monsieur, que la bonne foi de M. Gilles de la Tourette a été abusée, et, partant, aussi la vôtre. M. Lombroso a une manière à lui d'entendre la probité scientifique. Après tout, peut-être la doit-il au genre de travaux auquel il a consacré sa vie.

Un mot encore pour finir. Cette longue critique comporte une moralité.

Nous voyons ici les prétendus accidents de Turin justifier l'interdiction des représentations publiques prononcée à Milan sur l'avis du Conseil supérieur de santé, sans qu'on ait daigné permettre à Donato de présenter sa défense.

A Bordeaux, le docteur Régis s'arme de l'exemple de Milan pour obtenir contre le même Donato une interdiction semblable.

En Suisse, on s'appuie sur les défenses de Milan et de Bordeaux pour édicter contre l'hypnotisme, mais cette fois-ci *préventivement*, la même défense.

Enfin, l'Italie (on dit l'*Italie*, et non plus Milan) et la Suisse sont proposées comme modèles à la Belgique, où il n'y a pas eu d'accidents!

L'interdiction de Milan fait boule de neige en parcourant l'Europe; et cette boule a pour point de départ la passion et le mensonge!

Est-il possible de trouver une plus triste preuve de ce qu'on peut obtenir en exploitant la bêtise humaine.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Liège, le 25 février 1888.

HUITIÈME LETTRE.

Pourquoi et comment on prononça, à Milan, l'interdiction des séances publiques d'hypnotisme.

MONSIEUR,

L'histoire, des plus curieuses, que je vous transcris aujourd'hui, m'est contée par une personne qui était à cette époque à Milan et qui a suivi de très près les évènements.

La ville était alors divisée en Donatistes et en anti-Donatistes. Cette personne est Donatiste. Elle m'a écrit sa lettre avant que parût mon épitre de samedi dernier au docteur Lombroso. C'est la confirmation de tout ce que j'ai avancé. Vous et le lecteur me pardonnerez mes répétitions, en ne voyant que mon désir de montrer pour quelles petites causes et avec quelles grossières ficelles on parvient parfois à remuer de grandes forces et à produire de grands émois.

Vous me rendrez aussi cette justice que j'ai mis tous mes soins à faire la clarté sur ces choses. J'ai, de plus, envoyé toutes mes lettres en Italie à un homme considérable, à même d'être bien renseigné, avec prière de me signaler les moindres inexactitudes. Aucun point n'a été rectifié.

Je laisse maintenant la parole à mon correspondant :

« ... Il existe à Milan un petit journal appelé le *Secolo*. Cette feuille est une véritable puissance, car elle se tire

à plus de 500 mille exemplaires et est répandue dans toute l'Italie. C'est comme le *Petit Journal* en France.

» Le propriétaire du *Secolo* était le principal actionnaire du théâtre *Carcano*. On y montait alors à grands frais un opéra inédit.

» Donato, ignorant sans doute cette circonstance, avait loué pour ses séances le théâtre *Filo-drammatico*, situé place de la *Scala*. Ses expériences y attirèrent la foule. Ce fut un engouement incroyable, une véritable *furia*. Les recettes de tous les théâtres s'en ressentirent. Le *Carcano* fut le plus éprouvé ; l'opéra n'eut aucun succès et tomba misérablement.

» Fureur du *Secolo*. Il ouvrit le feu en insérant une lettre du Dr Lombroso, où l'hypnotisme était dépeint comme le pire des fléaux. Détail incroyable : un correspondant du *Secolo* ayant reproché à M. Lombroso d'avoir tant tardé à publier sa lettre et d'avoir ainsi laissé Donato exercer impunément pendant quinze longs jours à Turin son art néfaste, le docteur répondit que « *à cette époque* il était à Rome et qu'*à son retour seulement* il avait pu constater les ravages occasionnés par l'hypnotisme ». Ainsi, de son propre aveu, M. Lombroso n'avait pas vu opérer Donato (1).

---

(1) Voici ce que m'écrit M. Donato, à la date du 5 mars : « Les renseignements que vous avez reçus de Milan et qui figurent dans votre huitième lettre sont parfaitement exacts, sauf de petites erreurs de détail qui ne peuvent modifier en rien le fond..... Le directeur du *Secolo* était directeur du théâtre *Carcano*. De plus il était éditeur de la partition *Flora mirabilis*, opéra que l'on joua pour la première fois le jour de mes débuts. M. Sonzogno (directeur du Carcano, éditeur de *Flora*, éditeur du *Secolo*) fut furieux de ce que mon succès nuisait à ses intérêts. Il ne voulut point annoncer ma première séance, et, le lendemain, il fit publier un article dans lequel il me traitait de charlatan et niait mes expériences. M. Lombroso, avait commencé, lui aussi, par nier mes

» Autre détail. A cette époque, le Dr Lombroso, qu'on veut faire passer pour une autorité, ne s'était jamais occupé d'hypnotisme. Mais il voulut tout à coup se faire passer pour un maître, et voici, toujours d'après le *Secolo*, quels effets il savait déjà obtenir : il aurait, sous l'influence de la suggestion, fait écrire une phrase en allemand et un fragment d'une rapsodie de Liszt à un étudiant ignorant l'allemand et la musique. Or, pendant une conférence de M. Donato tenue à Turin après l'interdiction, l'étudiant a déclaré connaître l'allemand et la musique » (1).

Ici je prends pour un instant la parole. Bien que je n'aie pu encore me procurer le n° du *Secolo*, où cet exploit serait raconté, j'ai tout lieu de croire que M. Lombroso s'en est vanté. C'est ce qu'on va voir. De sorte que, déjà fortement soupçonné d'avoir fabriqué de faux documents scientifiques, il serait maintenant convaincu de charlatanisme !

Mais non. Il se sera plutôt laissé duper par un farceur. Les savants ont de ces naïvetés. Il y était d'ailleurs prédestiné. Si je m'en rapporte à un médecin qui écrivit dans l'*Italia* du 28 mai une lettre sous le titre *Cose sbalorditive del prof. Lombroso* (choses surprenantes du prof. L.), celui-ci dans son ouvrage *Pazzi* et *Anomali* (Fous et Détraqués) raconte sérieusement « entre autres choses très curieuses, *avoir vu* une jeune fille qui, dans ses accès d'hystérie, voyait avec la pointe du nez et le lobe de l'oreille gauche ! Et plus tard (p. 67), toujours suivant

---

expériences. Mais, sur ce terrain, il avait subi une défaite complète. Voyant l'acharnement que le *Secolo* mettait à m'attaquer, il s'entendit avec ce journal, qui inséra sa prose avec joie. »

(1) Rectification. Mon correspondant fond deux faits différents en un seul. L'étudiant musicien n'était pas celui qui savait l'allemand. Ce n'en est que plus beau. Il y a deux exploits au lieu d'un, et M. le savant professeur Lombroso a été deux fois dupe.

M. Lombroso, *l'odorat se transporta au dos du pied* ; et alors, quand une odeur lui déplaisait, elle jetait la jambe à droite et à gauche, en contournant tout son corps ; au contraire, si l'odeur lui plaisait, elle restait immobile, souriante, et respirait fréquemment avec une légère dilatation des narines. » Dépassée l'hystérique du Dr Luys, la fameuse Esther, elle qu'on purge rien qu'en lui approchant un laxatif de la nuque !

Que pensez-vous maintenant, Monsieur, de la grande autorité de Turin en fait d'hypnotisme ? Vraiment, quand, dans ma troisième lettre, j'essayais de l'ébranler, je ne me doutais guère, ni vous non plus probablement, qu'elle était si trompeuse. Toujours les bâtons flottants !

Je reprends le récit de mon correspondant :

« Voici maintenant en quelles circonstances l'interdiction a été prononcée.

» A cette époque, le préfet de Lombardie était absent. Le fonctionnaire qui le remplaçait était un adversaire de l'hypnotisme.

» Il prit l'initiative de convoquer le Conseil de santé, qui se réunit *sous sa présidence*. L'assemblée, à la majorité de cinq voix contre trois, émit un vœu en faveur de l'interdiction, et l'interdiction fut prononcée *illico* par le préfet intérimaire. Une copie de la délibération fut envoyée au Ministre de l'intérieur avec prière d'étendre l'interdiction à tout le royaume.

» Il y eut bien à Rome un semblant d'enquête. Le Conseil supérieur de santé se réunit pour entendre M. Lombroso et un autre médecin milanais. Mais on refusa catégoriquement d'entendre M. Donato, sous prétexte de ne pas faire de cela une affaire personnelle. Comme vous le dites fort bien, M. Donato, et, avec lui, tous les hypnotiseurs furent condamnés sans être entendus. Le droit qu'on accorde aux

plus grands coupables, leur fut refusé par les savants italiens. »

Mon correspondant, qui, à la date où il m'écrit, *ne connaissait pas* ma dernière lettre adressée indirectement à M. Lombroso, me donne spontanément quelques détails sur les six histoires désormais célèbres de M. Lombroso. J'en détache les points que voici :

1re HISTOIRE. L'officier aux lanternes. — « Les adversaires les plus acharnés de Donato, ont dû convenir qu'il n'avait jamais été hypnotisé par lui. »

2e et 3e HISTOIRE. — « Ces accidents ne sont jamais arrivés à ma connaissance. Preuve de leur insignifiance. »

4e HISTOIRE. L'employé de chemin de fer pris de folie furieuse. — « Cet employé était atteint d'épilepsie depuis son enfance. Lui-même l'a déclaré dans une lettre que tous les journaux de Turin et de Milan ont reproduite. Il lui est arrivé ce qui devait fatalement lui arriver tôt ou tard. Il a eu un accès dans son bureau, en présence de ses collègues qui, jusque-là, avaient ignoré son infirmité. »

5e HISTOIRE. — « Je n'ai jamais vu et n'ai jamais entendu dire qu'aucun officier se soit montré en public étant hypnotisé. »

6e HISTOIRE. Le chantage. — « Un jeune lycéen, élève de troisième, s'est présenté une ou deux fois aux expériences de M. Donato. Il était peu sensible. Un jour, M. Donato reçoit une lettre anonyme lui signifiant que si, le lendemain soir, il ne versait pas la somme de mille francs entre les mains d'un commissionnaire qui se trouverait sur les degrés de la Cathédrale, *son truc serait dévoilé*. M. Donato, au lieu de jeter cette lettre stupide au panier, crut devoir la communiquer au questeur. Ce magistrat organisa une souricière. Le commissionnaire et le lycéen furent arrêtés. Ce dernier, après une détention préventive de quelques jours, fut traduit

devant le tribunal correctionnel qui l'acquitta comme ayant agi sans discernement. D'après ses propres aveux, dans son premier interrogatoire à la questure, le collégien avait voulu se procurer facilement une forte somme *pour faire la noce.* »

Le lecteur, et vous, me pardonnerez, je le pense, de revenir pour la deuxième fois sur les histoires du « savant docteur et professeur Lombroso ». Comment ferai-je si M. Lombroso daigne me répondre?

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Liège, le 2 mars 1888.

UNE LETTRE DE M. MORSELLI SUR L'HYPNOTISME.

Comme le lecteur aura pu en juger, je n'ai rien négligé pour m'éclairer sur la réalité des faits mis à la charge de l'hypnotisme. Entre autres personnes, je me suis adressé à M. le professeur Morselli, de l'Université de Turin.

M. H. Morselli est la plus haute autorité actuelle de l'Italie en fait d'hypnotisme. Il est l'auteur d'un traité sur le magnétisme animal, qui a paru en 1886 (1) et qui, je crois, va être traduit.

M. Morselli est le collègue de M. Lombroso; il est médecin et dirige la clinique des maladies mentales. Je l'ai prié de vouloir bien me signaler les erreurs que j'aurais pu commettre à propos des faits qui se seraient passés en Italie.

M. Morselli m'a répondu le 14 mars 1888. J'extrais de sa lettre les passages suivants :

« J'ai reçu vos articles sur la question des dangers de l'hypnotisme, soulevée par M. le représentant Thiriar, en Belgique, *et je suis presque en tout de votre avis* (2)..... Le dernier chapitre de mon livre sur le magnétisme est entièrement destiné à démontrer combien l'interdiction de l'hypnotisme est étrange et opposée à tous les principes de *liberté* morale et politique...

---

(1) *Il magnetismo animale*, etc., 420 pages.

(2) Souligné dans le texte; M. Morselli ne me dit pas sur quel point il y aurait des divergences.

» Quant aux accidents attribués aux manœuvres de M. Donato, je partage votre manière de voir. Il n'y a eu que de l'exagération, du parti pris et de la jalousie. On a vu alors des hommes qui, quatre jours auparavant, ne savaient ce que c'était que l'hypnotisme et qui croyaient que les phénomènes obtenus par Donato étaient pure *friponnerie* (textuel), s'ériger en juges de la question et la résoudre sans avoir aucune connaissance théorique ou pratique (1).

» J'ai une clientèle très étendue pour les maladies nerveuses et mentales, je dirige la clinique psychiatrique, j'ai vu presque toutes les expériences de Donato, j'ai questionné un grand nombre d'individus hypnotisés par lui, j'ai moi-même depuis huit ans étudié l'hypnotisme, et j'ai répété des centaines et des milliers d'expériences; je n'ai presque jamais vu aucun danger dans l'hypnotisation. C'est moi qui ai traité et soigné ce fameux officier qui, *ayant été hypnotisé par un jeune homme* — NULLEMENT PAR DONATO — tombait dans des accès de sommeil, et avait une simple exagération des réflexes spinaux, et sur lequel on a créé la légende de l'avoir vu courir après les lanternes des fiacres. J'ai fait démentir dans les journaux les bruits qui couraient sur son compte. Quelques grammes de bromure de potassium eurent raison au bout de deux ou trois jours de son hypnose spontanée. Depuis lors il s'est marié et se porte très bien (2).

---

(1) Cette phrase pourrait s'appliquer à bon nombre de Belges qui non seulement s'érigent en juges, mais acceptent d'être juges, ce qui est encore plus téméraire.

(2) Décidément l'histoire de l'officier aux lanternes ne place pas sous un jour favorable la véracité scientifique de M. le professeur Lombroso, et nous comptons bien, qu'après ceci, on n'en fera plus état en Belgique non plus que des cinq autres qui l'accompagnent. Elles sont rééditées TOUTES dans le rapport de M. Masoin à l'Académie de médecine de Belgique. — Nouvel avis à ceux qui puisent leurs renseignements pêle-mêle dans le premier livre venu et avancent des faits sur la foi d'un nom, d'un nom étranger surtout, comme si ce qui vient de loin était plus digne de croyance. Tacite l'a dit: *major e longinquo reverentia.*

» *Il m'est pénible de vous confirmer que je n'ai pu constater aucun des faits sur lesquels s'est appuyé M. Lombroso pour mener sa campagne contre l'hypnotisme.* Mais je suis convaincu que l'hypnotisme manié par des mains imprudentes peut être dangereux; j'ai vu quelques effets morbides sur des individus neuropathiques et sur des hystériques. Mais aucun des sujets de M. Donato n'a jamais publié de protestation contre lui. M. Donato est trop habile pour ne pas savoir prévenir ces accidents, l'hypnotisme portant en lui-même sa force préventive (1).

» Vous avez mille fois raison de vous élever contre la légende créée par l'Ecole de la Salpêtrière. *L'hypnotisme n'est pas une névrose, pas plus qu'il n'est une maladie* (2). Pour le dire, il faut

---

(1) Voilà certainement un passage décisif, et qui confirme de tout point ma thèse. C'est la condamnation du rapport de M. Masoin. L'organe de la Commission académique, pour couper les vivres aux magnétiseurs de profession, vrais *inventeurs* ou propagateurs de l'hypnotisme, à qui il n'est jamais arrivé d'accident digne d'être noté, argumente contre eux des maladresses commises par les magnétiseurs de salon ou même par ses confrères! Pour bien hypnotiser, il faut être hypnotiseur. (Voir dans ma VIIe lettre, M. Lombroso donnant des maux de tête à des étudiants). Les bons hypnotiseurs, si j'en juge par ce que je sais, doivent être rares. C'est assez dire que réserver l'hypnotisme aux médecins constituerait un véritable danger public. Il n'y en a peut-être que quelques-uns sur cent qui aient ou puissent acquérir l'aptitude requise. Il faut que tout hypnotiseur soit responsable de ce qu'il fait. L'irresponsabilité pour des individus en vertu d'un diplôme, est un anachronisme. Mais elle l'est surtout en Belgique, où les diplômes peuvent être délivrés sans aucune espèce de contrôle par les premières personnes venues. La loi même est telle qu'une faculté de médecine peut être composée de tous gens qui ne seraient pas médecins.

(2) Souligné dans le texte. Oserais-je espérer, après ce dernier témoignage, qu'on n'exhumera plus de l'oubli où elle s'enfonce, la théorie brillante mais fallacieuse sur la névrose de l'hypnotisme?

ne rien comprendre à la psychologie ni à la pathologie mentale... M. Charcot est un grand médecin, probablement le plus grand qui vive actuellement pour ses travaux en neurrologie. Mais je crois qu'il n'est pas assez psychologiste. Il y a plus ; *je pense que ce sont les élèves qui ont exagéré les idées du maître*: je fais allusion à MM. Binet, Féré, etc...

« En ce moment je lis vos critiques sur la médicamentation à distance. Voilà une autre illusion des médecins qui ne savent pas expérimenter en psychologie... Ce sont de vraies folies qui prennent les soi-disant savants à certaines époques; c'est une épidémie d'illusionisme...

» Quant on lit ces étranges choses débitées par des docteurs tels que MM. Luys, Bourru, Burot, on ne sait s'il faut rire ou pleurer. Poursuivez votre croisade au nom de la logique et du bon sens ; vous m'aurez toujours pour allié. »

Je crois que ces passages seront lus avec intérêt par tous ceux qui s'occupent aujourd'hui des questions touchant à l'hypnotisme et qui auront lu mes lettres à M. Thiriar. Ils seront médités, j'espère par MM. les Académiciens de Belgique.

Liège, le 24 mars 1888.

LE RAPPORT DE M. MASOIN SUR L'HYPNOTISME.

Dans sa réponse à M. le représentant Thiriar, M. Lejeune, ministre de la justice, se retranchant dans son incompétence, confondait, par un *lapsus linguæ* bien pardonnable, l'Académie des sciences, devant laquelle j'avais parlé d'hypnotisme, avec l'Académie de médecine, où il n'en avait jamais été question.

Il n'en fallut pas davantage pour que celle-ci se considéra comme saisie de l'affaire. Dans sa séance du 28 janvier, sur la proposition de M. Rommelaere, son secrétaire, professeur à l'Université de Bruxelles, elle nomma une Commission avec charge de lui présenter un rapport sur les dangers des représentations publiques de l'hypnotisme.

La Commission fut composée de MM. Crocq, Boddaert, Masoin, professeurs aux Universités de Bruxelles, de Gand et de Louvain, membres titulaires, et de MM. Heger, professeur à l'Université de Bruxelles, et Semal, directeur de l'Institut des aliénés à Mons, correspondants. On remarquera l'absence d'un membre attaché à l'Université de Liège, la seule où l'hypnotisme soit un peu connu, et où il a même fait l'objet d'un cours dans l'année 1886.

Aucun de ces Messieurs, d'ailleurs, ne s'est occupé spécialement d'hypnotisme. De même que M. Thiriar, qui avoue dans son discours n'y avoir cru qu'après être allé, l'année précédente, à Paris et à Nancy, de même quelques-uns des commissaires sont de nouveaux convertis, et l'érudition de M. le rapporteur fera à tout le monde l'effet d'une acquisition toute fraîche. Lisez plutôt cette phrase du rapport (p. 100) : « Nous avons pris la peine de compulser un important organe de la philosophie contemporaine, la *Revue philosophique de la France et de l'étranger, et nous avons pu apprendre ainsi* combien la question du magnétisme animal préoccupe les penseurs dans toute l'Europe et même dans le monde entier. »

Voilà qui est clair. Avant d'avoir lu, le mois passé, la *Revue philosophique*, M. le rapporteur ne s'était pas préoccupé, du moins sérieusement, de la question du magnétisme. Je puis, de science certaine, en dire tout autant du seul membre de la Commission que je connaisse personnellement.

En parlant ainsi, est-ce que j'entends blâmer ces messieurs de chercher à combler aujourd'hui les lacunes de leur savoir *sur ce point spécial*, ou afficherais je la prétention d'émettre *ex cathedra* des jugements infaillibles et partant indiscutables ? loin de moi cette pensée et cette prétention. Mais je vois avec peine un corps savant, nécessairement *incompétent*, dans ces sortes de débats qui portent sur des faits, remettre à une Commission également incompétente, dont aucun membre n'a pratiqué *scientifiquement* l'hypnotisme et n'en fait le sujet d'un travail quelconque, la charge de lui présenter un rapport sur des choses qu'elle ignore autant que lui.

Si je me permets d'élever la voix, parfois même de contredire et les Charcot et les Beaunis et les Bernheim, j'en ai quelque peu le droit. Je ne suis pas un nouveau venu. Déjà, en 1869, seize ans avant l'expérience capitale de M. Focachon sur la vésication par impression mentale, j'avais donné l'explication vraie des stigmates de Louise Lateau. Dix ans après, l'Académie de médecine, malgré M. Boëns, qui, lui aussi, avait vu juste, n'osait pas proclamer leur origine naturelle.

Quand le magnétisme faisait hausser les épaules aux hommes de science, je me tenais au courant de tous ses progrès et j'entreprenais son histoire. Mon travail était déjà fort avancé, lorsque je m'aperçus qu'il me manquait, pour le bien faire, une chose indispensable, la pratique. J'entends par la pratique, non pas la vue ni même la formation de sujets, mais l'étude des faits et la recherche des lois par voie expérimentale.

Or, puisque M. Masoin a compulsé la *Revue philosophique* — il aurait pu compulser encore d'autres recueils — il a vu que j'avais produit sur cette matière des travaux originaux, et peut-être même il a remarqué que ces travaux avaient tous pour objet de mettre des points spéciaux en lumière. En restera-t-il quelque chose, je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est que, des décou-

vertes faites dans les champs du magnétisme animal par des savants connus et célèbres, cités comme des autorités, il en est aujourd'hui un grand nombre qui sont à reléguer avec les vieilles lunes.

Je suis vraiment désolé de parler de moi. Mais la cause que je défends fait taire toutes mes répugnances. C'est pourquoi je n'hésite pas à opposer mon nom à celui de M. Thiriar, qui a soulevé si étourdiment la question, et à ceux des membres de l'Académie disposés à le soutenir.

Et quel mobile me pousse ? L'amour de la justice, de la vérité et de la science. Je n'ai jamais vu Hansen ; je n'ai jamais parlé à Donato, et j'ai assisté à une seule de ses séances ; je n'ai causé qu'avec Léon qui m'a paru un homme très entendu dans son art ; et je me révolte quand je vois la persécution se dresser contre ces hommes qui ont vulgarisé le magnétisme, qui l'ont imposé à l'attention des savants, qui — avec leurs prédécesseurs, les Mesmer, les Puységur, les Faria, les Dupotet, les Lafontaine, les Mouls — en ont mis au jour les principes et la méthode. Sans Donato, que saurait-on du magnétisme ? On en serait encore à le nier.

Ce n'est donc pas ma cause que je défends. Je ne revendique ici ni honneur, ni gagne-pain. Le désintéressement le plus absolu guide ma plume, et la lutte que je soutiens ne me vaudra que des inimitiés et des colères. Naguère encore, il n'y a pas un an, elle m'attirait des pitiés et des sourires.

*
* *

Mais il est temps que j'aborde l'examen du rapport de M. Masoin. Ce rapport est bien fait ; il est intéressant ; il témoigne de lectures un peu hâtives peut-être et pas trop bien digérées, mais étendues et suffisamment variées. Il est assez modéré et vise à paraître impartial, il a quelques élans d'une éloquence parfois déclamatoire, variée d'un peu de mythologie : l'hypnotisme y est comparé à la lance d'Achille qui, etc. Mais — le lecteur attendait ce *mais* — c'est à peine si la véritable question y est abordée. Le

rapporteur fait le procès — non des représentations publiques — mais de l'*hypnotisme lui-même* « qui est cité comme accusé à la barre de l'Académie » et contre lequel il prononce « un réquisitoire en y mêlant la défense. » (P. 99.)

Voilà ce qui s'appelle déplacer un débat. Il s'agit d'interdire aux magnétiseurs de profession l'exercice de leur industrie ; vous croyez que l'on va énumérer des faits à la charge des Donato, des Hansen, des Léon. Pas le moins du monde. En dehors des six histoires de l'incroyable M. Lombroso, on relève en tout un accident à la charge de l'un d'entre eux.

Je suivrai pas à pas M. Masoin, ne passant sous silence aucun fait cité par lui.

1. Le Dr Girault — le coupable est ici un docteur — avait une jeune domestique chez laquelle il provoquait souvent le sommeil magnétique ; elle fut un jour accusée de vol injustement. Dans ses accès de somnambulisme, elle cachait les objets précieux qui lui tombaient sous la main. (P. 101.)

2. L'affaire Castelan (voir la lettre II, pages 16 et 17), Castelan le *mendiant*, qualifié de sordide *magnétiseur* par M. Thiriar, définitivement consacré *magnétiseur* par M. Masoin avec l'épithète d'*impur*. C'est ainsi que se font les réputations. (P. 120.)

3. L'histoire suivante, que je rapporte textuellement, est empruntée à M. Brouardel : « Une femme, séparée de son mari, faisait à son médecin — encore un médecin — pendant des crises répétées de somnambulisme, des aveux d'amour qu'elle n'eût osé lui faire dans l'état de veille, car elle était honnête. Un jour, à sa grande surprise, elle se trouva enceinte. Elle en devint folle et fut enfermée dans un asile d'aliénées, tandis que le Dr X... était obligé de s'expatrier. » (P. 120.)

Le Dr X... lui, était à coup sûr un magnétiseur, impur ou sordide, peu importe l'épithète. Eh bien ! quel rapport ces trois histoires ont-elles avec Donato et les représentations publiques ?

4. Le docteur Lefebvre, de Louvain — ceci se passait en 1853 — est consulté pour une jeune personne qui présentait des accidents nerveux. Elle était pauvre ; elle ne pouvait se donner le régime dont elle avait besoin. M. Lefebvre la recom-

manda à un philanthrope dans l'aisance, à qui il conseilla de la magnétiser. Et ce philanthrope est devenu fou ! Il est mort après neuf ou dix ans de pratiques magnétiques ! (P. 124).

M. Lombroso me laissait entrevoir que je pourrais finir mes jours au bagne, me voilà menacé de bien pis. En tous cas, le philanthrope n'a pas eu trop à se louer du conseil de M. le docteur Lefebvre. Et le rapport avec les représentations publiques ? M. Masoin craint-il que Donato ne devienne fou?

5. M. le docteur Boddaert croit que, dans la grande majorité des cas, les manœuvres hypnotiques ne sont pas nuisibles à la santé. Mais il a recueilli, dans sa pratique, deux faits qui lui permettent d'affirmer les suites fâcheuses qu'elles entraînent quelquefois. Deux jeunes filles de quinze ans, soumises fréquemment, dans leur famille, en manière de jeu, à l'influence de l'hypnotisation, eurent des attaques, l'une d'hystérie, l'autre d'épilepsie. Sans doute, ajoute M. Boddaert, d'autres facteurs sont intervenus dans la production de l'état morbide ; il croit cependant que l'abus de l'hypnotisation n'y a pas été étranger, et ce fut aussi l'avis de M. Charcot. (P. 125.)

Je suis prêt à signer des deux mains ce passage, dont la forme dubitative me plaît. J'incline à croire que ces deux jeunes personnes avaient des germes l'une d'hystérie, l'autre d'épilepsie, et que les manœuvres imprudentes et probablement maladroites du magnétiseur d'occasion ont pu les développer. Mais quel remède à cet abus ?

Il y a une chose seulement que j'ose affirmer, c'est que de pareils accidents ne seront nullement évités par l'interdiction des séances publiques. Au contraire. C'est cette interdiction même qui favorisera les séances privées. Les séances publiques, où se présentent des sujets de bonne volonté, effacent par leur éclat tout ce que l'on peut faire dans un salon. J'ajoute que les organisateurs connus de ces séances sont d'une habileté consommée, et savent très-exactement mesurer leur action. Enfin, s'ils dépassaient la mesure, qu'ils en portent la peine et tout serait dit.

6. M. Rommelaere signale le cas d'un sujet qui, âgé de 18 ans, fut soumis à des expériences d'hypnotisme dans une représenta-

tion publique ; il lui survint des convulsions hystériques épileptiformes qui persistèrent pendant deux années (P. 125.)

Tout le monde, à Bruxelles, m'a parlé de ce jeune homme ; on m'en a même écrit de deux côtés. Mais, encore une fois, c'est le sophisme *post hoc ergo propter hoc*. C'est le cas d'Ercolani, le jeune employé des chemins de fer (4e histoire de Lombroso). Ce jeune homme devait être un épileptique ; car, si l'hypnotisme pouvait engendrer l'épilepsie, ce n'est pas un cas, mais des milliers de cas qu'il y aurait à signaler. Enfin, il n'est pas douteux que, si au lieu de le soigner par les méthodes ordinaires, on avait appliqué l'hypnotisme (qui jouit des propriétés de la lance d'Achille) et invoqué l'habileté du magnétiseur, il eût été guéri tout de suite, bien entendu des accidents dont le magnétisme aurait été la cause. (Voir la lettre de M. Morselli.)

Le cas de ce jeune homme est le seul qui soit à charge d'un hypnotiseur public. Lequel ? On m'a dit que c'était Hansen. Donato, à qui j'en ai écrit à la suite des communications qui m'avaient été faites, nie y être pour rien.

7. M. Héger cite une jeune fille hypnotisée fréquemment *par un ami de la famille* (on ne dit pas s'il était médecin) qui a été gravement atteinte pendant plusieurs semaines d'hystéro-épilepsie.

8. M. Thiriar désigne « une autre victime qu'il tient en observation ». C'est une jeune fille qui a des accès de somnambulisme « rien qu'en entendant de la musique ». De qui est-elle victime ? de Donato ? Que fait-on pour la guérir ? la tenir en observation, c'est bien ; mais la guérir, serait encore mieux. Pourquoi donc ne pas décrocher la lance d'Achille ?

9. Tout le défilé des histoires de Lombroso, l'officier aux lanternes, etc., avec l'annexe obligée de l'avis du Conseil supérieur de santé — (voir ma VIIe lettre) — p. 126-130. M. Masoin vante « la haute compétence de M. Lombroso, bien que son document ait été l'objet de contestations formulées récemment dans les journaux belges par MM. Delbœuf et Donato ». Mes contestations ? M. Masoin est bien bon de qualifier ainsi des démentis et des défis, auxquels il n'a pas encore été répondu. Peut-être ces démentis « formulés par M. Delbœuf » ne sont-ils pas une raison suffisante

pour mettre en doute la « haute compétence » du docteur Lombroso, et surtout sa probité scientifique? Soit. Mais j'ai avec moi des alliés, autres que Donato; j'ai notamment M. Morselli, le collègue de M. Lombroso. M. Masoin rejettera-t-il aussi son témoignage, surtout devant le silence de carpe de M. Lombroso?

Et c'est tout, tout, tout. Voilà les crimes pour lesquels il faut persécuter, traquer, chasser les magnétiseurs de profession!

10. «Des poules (!), des pigeons (!!), des lapins (!!!), des cochons d'Inde (!!!!), des grenouilles (!!!!!), hypnotisés (?) par des moyens analogues (?) à ceux dont se servaient jadis (?) les hypnotiseurs » ont eu le système nerveux fortement ébranlé : « une poule a commencé par boiter; bientôt une hémiplégie se déclara et l'animal mourut. Cinq autres poules ont eu le même sort.» (P. 131.)

Je n'ai rien à objecter. Avis à la Société protectrice des animaux. Il est clair désormais que l'art des Donato et des Hansen est néfaste.

* * *

Il est vrai que le rapporteur fait valoir « qu'il n'est pas prudent de montrer aux foules par quels moyens simples on arrive à produire des phénomènes si graves » (p. 134). D'abord on ne cache jamais rien aux foules; et si les phénomènes sont graves, à plus forte raison, faut-il les leur montrer. Il craint encore que les séances publiques ne favorisent les séances privées. Cette erreur a été réfutée plus haut.

Enfin, il constate en propres termes que si elles offrent un puissant attrait, tant qu'elles sont neuves, « bientôt elles deviennent monotones, à tel point qu'elles tomberaient peut-être d'elles-mêmes devant l'indifférence des foules ». C'est là une vérité incontestable, et nous en voyons les effets sous nos yeux. Sans le débat que M. Thiriar a fait surgir, je doute que Donato lui-même, le grand metteur en scène, pût attirer et retenir longtemps la foule à Bruxelles même. Donc, pourquoi s'émouvoir?

Je pourrais m'arrêter ici. Je puis me dispenser de détruire à nouveau la légende — aujourd'hui parfaitement démodée — de la névrose, et de faire une deuxième exposition des doutes

sérieux et sincères que j'ai concernant le prétendu asservissement des hypnotisés. Ces doutes ont été renforcés depuis par de nouvelles expériences auxquelles a bien voulu assister mon collègue, M. Nuel, et ils sont partagés par MM. Pitres et Brouardel. M. Masoin incline à croire que M. Brouardel fait erreur — mais quelle valeur a son opinion ? aucune. Il réédite les expériences *fictives* de MM. Liégeois et Bernheim. Ces expériences ont été bien faites ; elles m'ont jadis convaincu; mais je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'elles étaient loin d'être probantes. Dans ma Ve lettre, je leur ai déjà opposé d'autres expériences. Les unes et les autres seront prochainement l'objet d'un débat contradictoire dans la *Revue philosophique*.

Mais, encore une fois — le lecteur doit être lassé d'entendre cette question — quel rapport tout cela a-t-il avec la liberté des représentations publiques ? Le magnétiseur est maître absolu de son sujet ; soit ! Qu'y faire ? C'est ainsi et pas autrement. Résignons-nous. Mais alors il est bon que tout le monde en soit averti, que chacun sache à quoi il s'expose en se faisant magnétiser. Eh bien ! le meilleur moyen, le seul efficace, est de donner au plus grand nombre possible de personnes cet avertissement salutaire ; il faut non seulement autoriser, mais même encourager les séances publiques. La conséquence s'impose. Il faut payer les magnétiseurs, comme on paye les conférenciers horticulteurs ou agriculteurs, afin qu'ils aillent porter la bonne parole jusque dans les moindres villages.

*
* *

Si je continue à tenir la plume, c'est pour relever la manière dont M. le professeur Masoin écrit l'histoire et mentionne les opinions de ses adversaires.

Il me fait l'honneur de me citer à plusieurs reprises, mais il dénature ma pensée : « Passons, dit-il (p. 121), aux dangers de l'ordre médical. Si nous en croyons l'honorable M. Delbœuf, nous n'aurions ici qu'à nous taire, car pour lui les dangers sont nuls. Mais l'opinion assez universelle des médecins, etc. » Où donc, Monsieur, ai-je dit que les dangers sont nuls ? J'ai

dit tout juste le contraire, entre autres endroits, dans ma IV[e] lettre (p. 37 et suiv.). Certainement j'ai vu des accidents — il est vrai, peu graves, — mais enfin c'étaient des accidents. Seulement, demandais-je, « ont-ils pour cause l'hypnotisme ou l'hypnotiseur ?... Hypnotiser est un art très-spécial... Tant vaut l'opérateur, tant vaut la méthode. » J'énonce même le motif pour lequel je ne cite pas les faits : je ne veux pas avoir l'air de travailler pour ma boutique, vu que je n'ai pas de boutique ; et, en outre, je comprends et j'excuse les écoles et les maladresses. Est-ce prudence ? est-ce chance ? j'ai avancé seulement ceci que jusqu'à présent, chez mes sujets, je n'ai jamais rien observé, absolument rien ; et, comme jamais je n'hypnotise sans témoin, et presque jamais sans médecin, « pour ma garantie de savant autant que pour ma garantie d'homme » (*Origine des effets curatifs de l'hypnotisme*, page 8), j'en appelle, plein de confiance, au témoignage de tous ceux qui m'ont vu opérer : *entre mes mains*, les pratiques hypnotiques se sont révélées parfaitement inoffensives. (Voir lettre I.)

Et puis, pourquoi m'isoler de MM. Liébault et Bernheim, et ne pas mettre leurs noms en avant, eux qui sont bien plus compétents que moi, et dont l'opinion doit avoir légitimement un tout autre poids que la mienne. Ils ont hypnotisé des milliers et des milliers de sujets ? Moi, je suis peut-être à la centaine. Aussi je ne songe point à mettre ma pratique en balance. Pourquoi ne pas citer M. le professeur Morselli de Turin, qui pratique l'hypnotisme depuis huit ans, et qui en affirme l'innocuité, entre ses mains. Où sont les accidents arrivés à Donato qui a, dit-il, à l'heure actuelle, hypnotisé 30.000 personnes ? Voilà des témoignages, Monsieur, pesez-les, discutez-les, repoussez-les, si vous croyez pouvoir le faire. Mais si M. Lombroso a donné des maux de tête à des étudiants (voir VII[e] lettre, p. 77) à qui Donato n'avait fait aucun mal, quel doit être le bouc émissaire, l'hypnotisme, moi ou M. Lombroso ?

J'irai même plus loin, mais je donne mon opinion sous toutes réserves, le sommeil hypnotique est TOUJOURS bienfaisant, il repose et calme admirablement *toutes* les natures, névrotiques, hystériques ou simplement délicates ; les seuls dangers résident dans

la manière dont on provoque le sommeil. Quand il est nécessaire de l'obtenir à tout prix, il faut beaucoup de tact et d'adresse pour ne pas incommoder quelque peu le patient, s'il est particulièrement rebelle ; et c'est pourquoi tous les praticiens sérieux diront avec M. Bernheim et bien d'autres qu'il n'y a nul rapport entre cet art et celui de guérir, bien que l'un puisse et doive servir à l'autre. Sous le rapport de l'adresse, les magnétiseurs comme Donato et Léon sont des maîtres. Aussi, dans leurs séances publiques, il ne leur arrive jamais d'accident ; — ce qui tient en partie aussi à cette circonstance qu'ils ne s'obstinent pas sur les sujets réfractaires.

*
* *

Mon nom figure encore — je suis loin de m'en plaindre — dans un des plus éloquents passages de ce rapport : « On peut y voir (dans ces séances) un homme *qui se joue*, nous dirions presque *qui joue de la personnalité* humaine, accomplissant ces métamorphoses dont la *mythologie* a bercé notre enfance et qui, triste réalité, sont opérées chaque jour encore par la folie; on y verra donc des changements de personnalité, des transformations en bête, en plante, en objet quelconque, soit en lampe de pétrole qui s'allume elle-même, soit en un poêle qui se remplit de charbon, soit en un canapé sur lequel on s'assied, soit en brouette vivante que l'on pousse devant soi (expériences de M. Delbœuf)..... Il n'est pas convenable de donner ainsi l'homme en spectacle, le découronnant vis-à-vis de tous et le transformant en voleur, en faussaire, en assassin, en quinquet, en brouette. Il n'est pas prudent d'exhiber cette *névrose expérimentale* devant le peuple déjà trop impressionnable de notre époque, etc., etc. » (P. 133 et 134.)

Après cette tirade, tous les auditeurs auront, j'en suis sûr, fait un signe de croix. Vraiment, Monsieur, si c'est là jouer de la personnalité humaine, il y a quelque part un bien plus grand criminel que moi, c'est le Créateur, qui, dans le sommeil qu'il nous envoie chaque jour, nous fait subir d'aussi étranges métamorphoses — qui a fait assister mon ami, M. Tarde, à un repas où l'amphitryon passait son propre crâne en guise de plat, et

m'a transformé moi même en un pardessus accroché à un portemanteau (rappelé dans le passage auquel vous faites allusion).

Les expériences que vous relatez n'avaient pas pour objet de montrer que « le magnétiseur est comme le magicien antique, fascinant ses sujets et les faisant manœuvrer, ainsi qu'un dompteur fait travailler ses fauves » (ibid), mais « de mettre en évidence l'entière ressemblance du rêve physiologique (c'est-à-dire naturel) et du rêve somnambulique. » (*Revue philos.*, février 1887, p. 136). Mes sujets étaient tellement peu incommodés de ce genre d'expériences, qu'ils s'en divertissaient au plus haut point, « ne s'en lassaient pas, et me priaient d'inventer de nouvelles combinaisons » malgré mon principe qui est de ne faire que des expériences utiles (p. 139). Ceci vient encore à l'appui de ce que j'affirmais tantôt touchant l'innocuité parfaite de l'hypnotisme.

Encore une fois, Monsieur, on ne joue pas si facilement de la personnalité humaine. Quand le sujet s'y prête, oui, dans de certaines limites ; quand il ne s'y prête pas, non. Or, les gens qui se montrent en public acceptent à l'avance le rôle qu'on leur donnera, et, ce faisant, ils ne font pas plus abdication de leur dignité d'homme que le comédien qui joue Néron ou Triboulet, Arlequin ou Pierrot, le chien ou l'ours, sur commande. Et n'est-ce pas faire un tantinet le comédien que de venir débiter devant des médecins ce tragique pathos ? J'ai essayé de me faire hypnotiser, j'ai hypnotisé de hauts personnages ; eux, non plus que moi, n'ont jamais pensé qu'ils prêtaient les mains à leur « découronnement » en demandant à être illusionnés, et aucun n'aurait éprouvé de honte à se laisser voir. Cessons donc une bonne fois tout ce tambourinage.

N'assimilez plus le magnétisme avec « une substance mystérieuse et puissante qu'un explorateur rapporterait de l'Afrique centrale et qui priverait l'homme de sentiment et de mouvement, qui lui enlèverait le libre arbitre et la notion de sa personnalité, qui lui donnerait les apparences de la folie, le jetterait dans le délire, l'extase ou l'extravagance ».

Les sujets de Donato écrivaient dans les journaux d'Italie qu'il n'y avait qu'un seul homme que l'hypnotisme eût rendu fou, c'était le docteur Lombroso (voir VII[e] lettre, p. 75); il faut prendre

garde de tomber soi-même dans le délire et l'extravagance. Qu'on veuille relire la lettre que m'écrivait le docteur Liébeault : « Nous autres hypnotiseurs, nous ne produisons *qu'un sommeil analogue au sommeil ordinaire*, sauf que le dernier est causé par auto-suggestion. Et ce sommeil, pour être logique, les Thiriar, les Gilles de la Tourette, les Lombroso, etc., doivent le dénoncer, ainsi que son auteur, à la vindicte publique ! »

* * *

M. le rapporteur a aussi, comme je l'ai dit, une façon à lui, et très adroite, d'écrire l'histoire.

Quand Darwin publia sa théorie de *l'Origine des espèces*, d'où découlait logiquement la descendance simienne de l'homme, tous les défenseurs patentés de la dignité humaine s'écrièrent d'une commune voix : « Ce n'est pas vrai, c'est absurde ! »

Quand la théorie eut conquis nombre d'adeptes sérieux, on la dénonça comme contraire à la religion, et des évêques, dans la chaire, tonnèrent contre le darwinisme, cette doctrine « qui ravalait l'homme au niveau de la bête ».

Mais lorsque les faits s'amoncelèrent autour de la doctrine, ralliant les esprits les plus récalcitrants, oh ! alors, volte face complète ! l'on prouva, clair comme eau de roche, que Moïse lui-même était darwiniste.

Ainsi en a-t-il été du magnétisme; le cycle vient de s'accomplir. Chœur des médecins. — Premier acte : Il n'existe pas. — Deuxième acte : Il est dangereux. — Troisième acte : C'est nous qui l'avons inventé.

M. Masoin chante dans les deux derniers actes, et voudrait nous donner à croire qu'il n'a jamais fait sa partie dans le premier. Voici comment il débute :

« Il y a quelque dix ans des personnes, même intelligentes et lettrées (??), interrogeaient discrètement le médecin — qui est censé connaître tant de choses — en disant : Docteur, croyez-vous au magnétisme ? »

M. Masoin ne nous dit pas ce que le docteur aurait répondu, il y

a dix ans, à ces personnes même (?) intelligentes et lettrées. Je réponds pour lui, il aurait dit : Je n'y crois pas.

M. Masoin nous raconte que « jusqu'à ces dernières années, le magnétisme succombait lui-même sous le poids de ses propres fautes » et que c'est pour cette cause que, en 1840, l'Académie de médecine de Paris décida, *et avec raison*, de ne plus s'en occuper (et ceci se dit devant l'Académie de Belgique qui s'en occupe !) pas plus qu'on ne fait ailleurs du mouvement perpétuel et de la quadrature du cercle. Mais plus loin (p. 123) nous lisons tout à coup que « les Académies n'ont jamais fermé les yeux » ; et plus loin encore (p. 137). « Quand on voit comment les progrès de magnétisme, son appréciation saine et juste, ont été surtout l'œuvre des médecins (ça y est !), quand les travaux les plus sérieux et les découvertes les plus intéressantes se rattachent à des médecins tels que Braid, ou à des foyers de science médicale, tels que la Faculté de Breslau, l'Ecole de Nancy et l'Ecole de la Salpêtrière, on aurait vraiment mauvaise grâce de ne pas nous reconnaître des titres historiques à cette prise de possession. » (P. 137.)

***

Autant de mots, autant d'inexactitudes.

Le corps médical a beau s'agiter et vouloir aujourd'hui revendiquer un honneur qui ne lui appartient pas, la science magnétique ne lui doit absolument rien ; toutes les découvertes importantes se sont faites sans lui ; leur divulgation s'est faite malgré lui ; et le dernier acte de cette opposition acharnée et jalouse est l'initiative prise par l'Académie de médecine de Belgique, et le rapport de la Commission en vue de faire interdire les représentations publiques.

C'est par là qu'avaient débuté au siècle dernier l'Académie des Sciences et la Société royale de Médecine. La première Commission, dont le rapporteur était Bailly, ne vit dans les phénomènes auxquels elle assista, que des effets de l'imagination, proclama le magnétisme *inutile et dangereux*, et dans un « rapport secret » en demandait l'interdiction.

Le doyen de la Faculté de Paris, le docteur Deslon, s'étant

converti au magnétisme, fut attaqué en pleine Académie par le Dr Roussel « comme se comportant d'une manière peu conforme à la dignité de son état, comme favorisant le charlatanisme, comme insultant toutes les compagnies savantes, comme *abjurant la doctrine des écoles* (ô Molière!) comme annonçant des *principes contraires à la saine médecine* (relire l'Arrêt burlesque de Boileau) et donnant, pour appuyer et confirmer ces faux principes, des observations de cures impossibles et invraisemblables. »

Ces attaques aboutirent à un arrêt qui tendait à faire rayer Deslon du tableau de la Faculté. Voici les termes de cet arrêt : 1° Injonction faite à M. Deslon d'être plus circonspect à l'avenir ; 2° Suspension pendant un an de voix délibérative dans les assemblées de la Faculté ; 3° Radiation, à l'expiration de l'année, du tableau des médecins s'il n'a pas, à cette époque, désavoué ses *Observations sur le magnétisme animal.* »

Ne croirait-on pas lire un arrêt du Saint-Office contre un autre Galilée ? — Deslon ne désavoua rien.

En 1785, Puységur (qui n'était pas médecin) découvre le somnambulisme provoqué. Vers 1815, l'abbé Faria (qui n'était pas médecin) découvre la suggestion, et son disciple, le général Noiset (qui n'était pas médecin), attribue les effets du magnétisme à la conviction du sujet. Vers 1820, le baron Dupotet (qui n'était pas médecin), fait les premières expériences de clinique à l'Hôtel-Dieu et à la Salpêtrière. En 1825, les deux Académies des Sciences et de Médecine sont invitées par le Dr Foissac à se prononcer. Une nouvelle Commission est nommée. L'examen ne dura que six ans. Le rapport fut confié à Husson et fut lu en juin 1831. Ce rapport est sage et prudent. On y lit cette phrase mémorable : « Considéré comme agent de phénomènes physiologiques ou comme moyen thérapeutique, le magnétisme devrait trouver sa place dans le cadre des connaissances médicales. » Que fit l'Académie ? « Elle n'osa pas imprimer le rapport de Husson ; elle lui laissa toute la responsabilité de ses opinions ; l'honnêteté du rapporteur défiait tout soupçon ; un certain renom de crédulité resta attaché à sa personne. » (Bernheim, *de la Suggestion*, p. 117.)

En 1837, nomination d'une nouvelle Commission, qui, par l'organe du docteur Dubois, d'Amiens, fit un rapport négatif. C'est à la

suite de ce nouvel examen que, le 1er octobre 1840, l'Académie décida de ne plus répondre aux communications concernant le magnétisme animal, non plus que d'autres Académies n'examinaient les mémoires sur la quadrature du cercle ou le mouvement perpétuel. Donc le magnétisme, de par l'Académie, n'existe pas plus que le mouvement perpétuel.

En 1841, le docteur Dubois fit paraître en collaboration avec le docteur Burdin, son *Histoire académique du Magnétisme animal* — c'était son rapport — où les faits les plus patents sont défigurés, niés, raillés; les expérimentateurs et les observateurs les plus sincères, les plus scrupuleux, les plus honnêtes, confondus de parti pris avec les naïfs et les charlatans, traités d'imbéciles, de fourbes et d'imposteurs. Cet ouvrage l'Académie l'a fait sien.

Dans cette même année, le magnétiseur suisse Lafontaine (qui n'était pas médecin), parcourant l'Europe, arrivait à Manchester et, le 13 novembre 1841, y donnait une séance à laquelle assista le chirurgien James Braid, venu là pour découvrir la *supercherie*. A son grand étonnement, Braid constate la sincérité du magnétiseur. Dix jours plus tard, il découvre l'influence de la fixation d'un objet brillant; fait de nombreuses applications de sa découverte et un an après, demande à la *Section médicale* de l'Association britannique, à Manchester, d'entendre la lecture de son *Essai pratique sur l'action curative par l'hypnotisme*. LE BUREAU RÉPOND PAR UN REFUS ; il ne consent pas à *entendre une lecture* sur le magnétisme ! — Pourquoi donc l' « impartial » rapporteur ne mentionne-t-il pas ces curieux détails ? — Le 29 juin 1842, Braid se décide à organiser une conférence gratuite pour faire connaître ses idées, et en 1843 il fait paraître sa *Neurhypnologie*, qui fut traduite en français *quarante ans* plus tard (en 1883) par le docteur Jules Simon.

De sorte que le second médecin qui s'égare dans le magnétisme, subit un sort analogue à celui de Deslon. Voilà comment les médecins — exceptons-en les docteurs Durand de Gros (1853) et Azam (1859) — ont accueilli Braid et ses découvertes !

Le docteur Liébeault, à Nancy, adopte de bonne heure les idées de Braid, et les met en pratique. Jusqu'il y a cinq ou six ans, il fut considéré comme un fou et un illuminé. C'est ce que reconnaît

expressément son confrère, le professeur Bernheim, dans la préface de son livre sur *la Suggestion.* « Les assertions de M. Liébeault, dit il, ne trouvèrent que des incrédules. Ses pratiques parurent tellement empreintes d'étrangeté, pour ne pas dire de naïveté, que les médecins les rejetèrent sans plus ample examen (vous entendez, M. Masoin, c'est un médecin qui parle). M. Liébeault vécut à l'écart, en dehors du monde médical, tout entier à ses malades (presque tous des classes pauvres) et à ses convictions. » La conversion de M. Bernheim date de 1882.

Voilà comment les médecins peuvent revendiquer l'honneur d'avoir créé l'école de Nancy.

Même sort était réservé à Heidenhain en Allemagne, pour s'être laissé convaincre par Hansen (qui n'était pas médecin), et qui importait dans l'Allemagne une partie des expériences que Donato (qui n'était pas médecin), faisait à Paris déjà depuis plusieurs années. Heidenhain a eu, pour ainsi dire, son avenir brisé.

Voilà pour l'école de Breslau. Je parlerai tantôt de l'école de la Salpêtrière.

En 1885, M. Focachon (qui n'est pas médecin), fait la grande découverte de la vésication par impression mentale.

En 1886, M. Bernheim était encore obligé d'écrire ces mots sévères à l'adresse des médecins, ses confrères : « *Beaucoup* verront et nieront, aveugles de parti pris, devant l'évidence des faits, parce qu'ils sont pénétrés de l'infaillibilité de leur propre jugement, parce qu'ils ferment systématiquement les yeux aux vérités qui ne s'adaptent pas à leurs idées préconçues. » (*De la suggestion*, p. 409.)

*
* *

Rapprochons-nous encore.

Nous avons vu M. Thiriar ne croire qu'après avoir été à Nancy et à Paris; M. Masoin, qu'après avoir lu *la Revue philosophique.* Je pourrais y joindre le nom de bien de ses confrères dont la croyance est tout aussi récente.

L'année dernière, il y a neuf mois, lorsque je lus à la classe des sciences mon travail sur *l'Origine des effets curatifs de l'hyp-*

notisme, personne n'ignore qu'il y provoqua un certain émoi. *L'Indépendance* faisait précéder le compte-rendu du *Moniteur* de ce préambule : « M. Delbœuf a lu, à la dernière séance de l'Académie de Belgique un travail, etc., et le *Moniteur* le résume. Voilà deux cautions qui ne sont pas bourgeoises. Il ne faut pas moins pour nous déterminer à réproduire ce résumé extraordinaire. On croit rêver !.... » (21 juin 1887.)

Un organe plus important et aux allures scientifiques — n'a-t-il pas quelques accointances avec l'Académie de médecine ? — la *Presse médicale belge* (août), consacrait à mon opuscule un long article qui débutait ainsi:

« Nous n'avons pas cru, jusqu'à ce jour, devoir entretenir *longuement* nos lecteurs d'une question, qui n'est sérieusement à l'étude que depuis quelque temps et qui est loin d'être élucidée ; nous voulons parler de l'hypnotisme. On peut avancer sans crainte que *nos connaissances précises sur ce sujet sont encore peu nombreuses*. Cependant s'il en fallait croire M. Delbœuf, de Liège, rien ne serait mieux connu que l'hypnotisme ; à l'obscurité qui régnait sur cette matière a succédé une lumière pleine et entière... Il nous dit n'être pas médecin, et nous l'en croyons (en effet, moi non plus, je ne suis pas médecin).... Nous ne pensons pas, comme lui, que le moment est venu « où nos fiers sicambres — c'est ainsi qu'il appelle les médecins... — seront forcés d'adorer ce que, jusqu'aujourd'hui, ils ont brûlé... »

Il y a cinq colonnes sur ce ton : les faits expérimentaux que je rapporte à l'appui de mon opinion, ou bien s'expliquent tout seuls, ou bien sont mal observés; l'écrivain ne peut absolument rien comprendre à l'expérience des brûlures symétriques — la première et, je crois, jusqu'à présent la seule qui démontre péremptoirement la vertu curative de l'hypnotisme — ; la personne hémiplégique n'était probablement pas hémiplégique — comme si c'était moi qui l'avais déclarée hémiplégique ; etc., etc. Le compte-rendu est émaillé de signes d'exclamations et de réflexions moqueuses. Je ne jouerai pas à l'auteur le mauvais tour de les reproduire ; il est peut-être de l'Académie.

Il termine par ces mots : « De tout cela, il résulte que le domaine de l'hypnotisme est des plus obscurs. L'*avenir* nous

réserve, *peut être*, en lui un moyen thérapeutique digne d'être employé; mais avant de se prononcer en toute lumière, il conviendra de refaire les expériences, (il n'y en a donc pas de faites selon l'auteur?)... et de les soumettre à une critique sévère et scientifique. Ce sera surtout aux neuro-pathologistes et aux physiologistes qu'*incombera* cette tâche ». — Donc, jusqu'à ce jour, ils n'ont rien fait.

Le 30 septembre 1887, le *Journal d'Accouchements* reproduisait cet article ; il y a donc de cela six mois.

Eh bien! ma prédiction sur les « fiers sicambres » s'est réalisée singulièrement vite. C'est moins de trois mois après que M. Thiriar, qui est médecin et professeur, prononçait son fameux discours où il réclame pour les médecins le monopole de l'hypnotisme. Je reconnais avec plaisir que M. Masoin ne va pas si loin, bien que son rapport contienne une menace réservant l'avenir : « On peut se contenter tout d'abord d'interdire les séances publiques. » (P. 132.)

* * *

Maintenant, voudrais-je empêcher la médecine de prendre possession de l'hypnotisme? Bien au contraire. Tous mes efforts ont toujours tendu à lui ouvrir les yeux. Je n'ai fait aucune expérience significative sans que j'aie invité des médecins à la suivre. Mais que la médecine renonce à vouloir appuyer cette prise de possession sur des titres historiques, et surtout qu'elle ne cherche pas à en déposséder les vrais possesseurs !

A qui le magnétisme doit-il donc son développement et son éclat? Je le proclame hautement, c'est aux magnétiseurs nomades, c'est aux Lafontaine, aux Mouls, aux Donato, aux Hansen, aux Léon, qui ne sont pas médecins. Léon se donne comme l'imitateur de Hansen et de Donato; et si Donato est en droit d'affirmer que Hansen n'a fait que porter en Allemagne quelques-unes des expériences qu'il lui avait vu faire à Paris, c'est à Donato, qui rapporte une partie de son mérite au chanoine Mouls, que revient la gloire d'avoir, dans les derniers temps, fait connaître le magnétisme et de l'avoir colporté dans toute l'Europe.

Déjà en 1875, à Liège, Donato endormait, au bout de quelques minutes, des personnes qui n'avaient jamais été hypnotisées et qu'il voyait pour la première fois (voir le Journal *La Meuse* du 19 décembre 1875), produisait sur elles l'insensibilité, la paralysie, la catalepsie, les faisait obéir à distance, et — ce qui est plus remarquable encore — rendait les mouvements à la main d'une dame de 65 ans, hémiplégique depuis treize mois. Plusieurs années avant M. Charcot, Donato, à Paris même, faisait toutes les expériences que, depuis, M. Charcot a répétées sur les hystériques de la Salpêtrière.

L'Ecole de la Salpêtrière n'a fait aucune découverte. Toutes celles dont elle s'est vantée — non M. Charcot mais ses élèves — notamment le transfert par les aimants, ont été démontrées être de l'illusionisme pur. On lui doit la théorie de la « névrose expérimentale » dans laquelle M. le rapporteur et tous ceux qui n'ont jamais que les idées des autres, restent empêtrés. Mais ce qui fera que le nom de Charcot restera indissolublement lié à l'histoire du magnétisme, c'est que, comme Braid, alors oublié, il prit au sérieux les faits magnétiques, les étudia (par malheur exclusivement sur des hystériques), publia ses observations, se lança dans le mouvement, et par sa haute autorité protégea contre le ridicule ceux qui, après lui, se livrèrent aux mêmes études.

C'est Donato qui, à la fin de 1880, a fait connaître l'hypnotisme en Suisse. J'ai sous les yeux la lettre-rapport, élogieuse et reconnaissante, du docteur Marc Dufour, président de la Société de Médecine, chez qui Donato avait pratiqué ses expériences devant tous les médecins de Lausanne (ils étaient vingt-cinq) convoqués à cette occasion. Mon collègue, M. de Senarclens, assistait à cette séance. Il m'a assuré — et le rapport de M. Dufour le constate implicitement — qu'avant cette séance l'hypnotisme était inconnu en Suisse. Le docteur Rouge, chirurgien de l'hôpital cantonal de Lausanne, en niait formellement l'existence. Une invitation lui fut adressée pour la séance : il se dispensa d'y venir. Je connais ici d'autres docteurs Rouge, qui ont agi comme lui et qui, aujourd'hui, signalent à grands cris les dangers de l'hypnotisme. Que dirai-je du docteur Ladame, cité dans le rapport, qui doit tout ce qu'il sait à Donato, et qui ne craint pas de mordre le sein qui l'a nourri ?

En Italie — mes lecteurs se rappellent l'aveu de M. Morselli — avant l'arrivée de Donato, personne ne savait ce que c'était que l'hypnotisme, et, quinze jours après, le docteur Lombroso, par les honnêtes moyens que l'on sait, obtenait de la municipalité de Milan l'interdiction de ses séances !

Je ne parle pas de Hansen, dont je connais moins bien les pérégrinations. Mais c'est lui, nous l'avons vu, qui a instruit Heidenhain ; c'est lui qui, en 1883, a donné des leçons à M. Liégeois, et M. Liégeois, dans son mémoire sur *la Suggestion* (p. 18), lui rend hommage : « Rendu un peu moins incompétent par mes rapports et mes conversations avec M. Liébeault, je reconnus que Hansen était un homme d'une bonne foi entière et d'une parfaite honnêteté, et il ne me parut pas prononcer un seul mot qui, de près ou de loin, pût être taxé de charlatanisme. Ayant observé sa manière d'opérer et reçu de lui quelques explications très brèves, qu'il me donna avec beaucoup de bonne grâce, j'essayai de renouveler, chez M. Liébeault, les *expériences que je lui avais vu faire* (catalepsie, illusion, hallucination, etc.) Ces essais ont eu un grand nombre de témoins des plus sérieux ; ils m'ont permis de reproduire *tous les phénomènes que Hansen avait réalisés* (souligné dans le texte), devant des spectateurs trop souvent incrédules. » — Ceci est écrit en 1884. Où sont donc les *dix ans* de M. Masoin ?

Voilà les apôtres de l'hypnotisme, voilà ceux que l'on propose de persécuter !

Et c'est à la Belgique, la patrie de toutes les libertés, qu'on demande d'édicter contre eux la défense d'exercer leur industrie — inoffensive, instructive et morale !

Et c'est un corps savant qui prendrait sous sa protection l'initiative d'une mesure qui — je l'ai dit en commençant — blesse la justice, la vérité et la science !

Cette honte ne nous sera pas infligée.

30 mars 1888.



OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Logique algorithmique. — Essai sur un système de signes appliqué à la logique, avec une introduction où sont traitées les questions générales relatives à l'emploi des notations dans les sciences. 1 vol. in-8° . . . . fr. 3 50

Étude psychophysique. — Recherches théoriques et expérimentales sur la mesure des sensations et spécialement des sensations de lumière et de fatigue. In-8° . . . . . fr. 3 »

Théorie générale de la sensibilité. — Mémoire contenant les éléments d'une solution scientifique des questions générales relatives à la nature et aux lois de la sensation, à la formation et au rôle des organes des sens, à l'action de la sensibilité sur le développement physique et intellectuel de l'individu et de l'espèce. In-8° . . . . fr. 3 »

Éléments de psychophysique générale et spéciale; mesure des sensations de lumière et de fatigue, théorie générale de la sensibilité. 1 vol. in-16 . . . . fr. 3 50

Examen critique de la loi psychophysique, sa base et sa signification. — Hering contre Fechner, Fechner contre ses adversaires. 1 vol. in-16 . . . . fr. 3 50

Le sommeil et les rêves considérés principalement dans leurs rapports avec les théories de la certitude et de la mémoire. — Le principe de la fixation de la force. 1 vol. in-16 . . fr. 3 50

La liberté et ses effets mécaniques. Brochure . . . . fr. 1 »

Déterminisme et liberté. La liberté démontrée par la mécanique. Brochure . . . . fr. 1 »

Essai sur quelques questions de grammaire raisonnée. — 1re série. Langue grecque. Brochure in-8° . . . . . fr. 2 50

La matière brute et la matière vivante. — Étude sur l'origine de la vie et de la mort. In-8° . . . . fr. 2 50

De l'origine des effets curatifs de l'hypnotisme. — Étude de psychologie expérimentale. In-8° . . . . fr. 1 50